L'ETENDARD,
Journal Quotidien, paraissant le matin et le soir.
BUREAUX: 37 RUE ST-JACQUES.
ABONNEMENT POUR LA VILLE
UN AN.........................$6.00
SIX MOIS......................$3.00
ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:
UN AN.........................$5.00
SIX MOIS......................$2.50
ABONNEMENTS A L'ETRANGER:
Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'Union Postale, l'abonnement sera de Huit piastres (43 francs).
Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada ($6).
EDITION HEBDOMADAIRE.
ABONNEMENT...............................$1.00 par année.
Cette édition de huit grandes pages de matière à lire renferme en outre une feuille de 32 pages de feuilleton donnant à la fin de l'année 4 volumes de plus de 400 pages chaque.
Tout abonnement est payable d'avance.

L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Redaction — M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

TARIF DES ANNONCES:

		Par ligne
Première insertion	....	10 10
Autres insertions, et publiées tous les jours	....	0 05
do	trois fois par semaine	0 07
do	deux fois do	0 08
do	une fois do	0 8
Un mois, tous les jours	....	1 00
Deux mois,	do	1 50
Trois mois,	do	2 00
Six mois,	do	3 00
Un an,	do	00

Les annonces suivantes seront insérées pour 25 centins.
Avis de Naissance, Mariage ou Décès.
Demandes d'emploi,
Demandes de domestiques ou employés,
Annonces pour chambre ou pension,
Annonces pour objets perdus ou trouvés.

AVIS

Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufacture ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

Biblio. Parlement

2me ANNEE — MONTREAL, VENDREDI, 12 SEPTEMBRE 1884. — No. 184

LE CHIEN D'OR !

Légende Canadienne.

[Enrégistré conformément à l'Acte de 1875 sur la propriété littéraire et artistique.]

(No. 12)

(Suite.)

Pendant ce petit dialogue, Zoé prit la liberté d'examiner, de la tête aux pieds, le cavalier nouveau. Son air, sa taille, son uniforme: tout lui parut sans défaut. C'était bien le plus bel officier qu'elle eut jamais vu.

—En effet, ce doit être cela, répondit Philibert, puis il ajouta: Je présume que vous êtes la propriétaire de l'hôtel de la Couronne de France?

Cela se lisait sur la figure de dame Bédard, tout aussi clairement que sur l'enseigne qui se balançait au-dessus de sa tête.

—Pour vous servir, votre honneur! je suis la veuve Bédard, et je crois tenir la meilleure hôtellerie de la colonie. Votre honneur veut-elle descendre et prendre un verre de vin, de celui que je garde pour les gens de qualité?

—Merci, madame Bédard, je suis pressé. Il faut que j'aille à Beaumanoir. Ne pourriez-vous pas me donner un guide? Je n'ai pas, voyez-vous, de temps à perdre à chercher mon chemin.

—Un guide, monsieur! tous les hommes sont allés à la corvée du roi, en ville... Mais Zoé pourrait bien vous conduire, par exemple.

Zoé serra le bras de sa mère pour l'avertir de ne pas en dire trop. Elle éprouvait un certain plaisir, et un certain trouble aussi, à la pensée de servir de guide à ce beau voyageur, dans la forêt sauvage. Il ne manquait pas d'aventures comme celle-là dans les livres. Pauvre Zoé! pendant une seconde elle fut infidèle à son fiancé. Mais, dame Bédard mit fin à ses conjectures. Elle se tourna vers le notaire qui se tenait raide et droit comme un article du code.

—Voici maître Pothier, votre honneur; il connait tous les grands chemins et les routes dans dix seigneuries différentes; il vous conduira bien à Beaumanoir.

—C'est aussi facile que de charger des honoraires, ou dresser un procès-verbal, répondit le notaire dont la singulière figure n'avait pas manqué d'attirer l'attention du colonel.

—Ah! vous parlez d'honoraires, dit celui-ci. Vous êtes donc un homme de loi, mon ami. J'ai connu bien des avocats, mais...... Il s'interrompit, il allait dire une malice.

—Vous n'en avez jamais vu comme moi, je suppose. C'est vrai en effet. Je suis maître Pothier dit Robin, notaire ambulant au service de votre honneur, prêt à vous formuler une obligation, à vous rédiger un acte de conventions matrimoniales, ou à écrire vos dernières volontés et votre testament, tout aussi bien que le meilleur notaire de France. Je puis, néanmoins, vous conduire à Beaumanoir aussi aisément que je viderais un verre de cognac à votre santé.

Philibert ne put s'empêcher de rire un peu de ce notaire voyageur, et de penser qu'il avait assez de cognac au bout du nez: une mouche n'y aurait pu poser la patte sans se brûler.

—Mais comment voulez-vous m'y conduire, mon ami, lui demanda-t-il, en jetant les yeux sur ses bottes tannées, vous n'avez pas l'air d'un marcheur extraordinaire.

—Oh! interrompit dame Bédard avec humeur, parce que Zoé l'avait pincée un peu fort, pour lui faire comprendre qu'elle voulait y aller,—maître Pothier peut monter le vieux cheval alezan qui est là, dans l'étable, mangeant sa valeur en attendant l'ouvrage. Comme de raison il faudra payer quelque chose.

—Comment? madame, mais bien certainement, et avec plaisir encore!

Alors, maître Pothier, vite! sortez l'alezan, et en route!

Le temps de faire un trait de plume ou d'emplir cette coupe de cognac et je reviens, votre honneur.

—C'est un vrai type que ce maître Pothier, remarqua Philibert pendant que le vieux notaire se rendait à l'écurie.

—Oui, un vrai type, votre honneur. On dit qu'il est le plus rusé de tous les notaires qui passent dans le village. Ceux qu'il prend sont bien pris. Il est si savant, paraît-il! Si je vous disais que l'Intendant le consulte souvent, et qu'ils passent des moitiés de nuit ensemble à boire et à manger dans la cave du château.

—Vraiment? alors il faut que je pèse mes paroles, répondit le colonel en riant, sinon il pourrait me jouer quelque mauvais tour. Mais le voici.

XI

Comme il parlait, maître Pothier arriva monté à poil sur un cheval maigre comme les restes d'un procès de vingt-ans. Sur un signe du colonel, Zoé lui présenta une coupe remplie de cognac qu'il vida d'un trait. Il fit claquer ses lèvres avec volupté, puis, appelant l'hôtesse:

—Prenez soin de mon sac, lui dit-il; il faudrait plutôt laisser brûler votre maison que perdre mes papiers. Adieu, Zoé, lis attentivement le contrat de mariage que je viens d'écrire, et je suis sûr que tes jolies petites mains ne pourront s'empêcher de me préparer un bon dîner.

Ils s'éloignèrent à la course. Dans sa hâte d'arriver, le colonel éperonnait son cheval, et ne s'occupait guère de son guide. Le pauvre notaire, les jambes comme les branches d'un compas, sous sa robe en guenilles, la tête menacée de perdre perruque et chapeau, battait des bras et sautait, sautait, essayant toujours de se mettre d'accord avec le galop irrégulier de sa triste monture.

(A continuer)

REPRODUCTIONS.

Federation nationale des indépendants

(Suite et fin.)

On comprend que nous n'entrions pas, au sujet de la manifestation libérale, dans d'aussi longs détails. C'est au Journal de Bruxelles que nous passons la plume pour un aperçu de la démonstration:

Elle s'organise boulevard d'Anvers. Voici à peu près tous les groupes qui la composent: étudiants de Bruxelles, étudiants libéraux de Mons, associations libérales de Bruxelles, St-Jossé ten Noode, Vilvorde, Schaerbeek, Uccle, Forest, Molembeek, Thuin, Soignies, Ypres, Binche, Nivelles, Audenarde, Neufchâteau, Couillet, les Académiciens Debout, les Gueux philantrophes de Molembeek, de Ve'dbloem, le Willemsfonds le Cercle du Progrès, Ligues ouvrières de Bruxelles et de Molembeek, la ligue typographique "En avant", les Jeunes Gardes de Bruxelles et des faubourgs, d'Ostende, Menin, Ath, Ransart, Charleroi, Thuin, Tongres, Namur, Huy, etc.

Tous ces cercles à peu près sont groupés autour de drapeaux ou de cartels; quelques-uns de ces cartels portent des réflexions "anti-cléricales", comme celles-ci: "Malou a dit: Qu'ils s'en aillent; nous, nous disons: qu'ils restent et que lui s'en aille!" Très fort cela.

En tête du cortège flottent une demi douzaine de grands drapeaux bleus, tricolores ou aux couleurs de la ville de Bruxelles: vert bordé de rouge; ils entourent trois grands cartels sur lesquels on lit d'un côté: "Exposition scolaire internationale de Londres 1884." Le jury, à l'unanimité, a décerné un diplôme unique d'excellence au ministère de l'instruction publique supprimé par MM. Jacobs, Woeste & Cie. [Les contribuables l'ont bien payé, ce diplôme d'excellence.

De l'autre côté est inscrit: "Discours royal de 1878. L'enseignement de l'Etat doit être placé sous la surveillance exclusive de l'autorité civile." "Discours royal" est destiné à tromper le public; il eût fallu dire: Discours du trône" — ce qui est fort différent.

Les divers groupes arrivent et se rangent très paisiblement; assez de grande gaîté; mais l'enthousiasme n'est pas débordant.

Aux alentours du boulevard grand débit d'insignes libéraux; bluets, plumes ou rubans bleus, cartons avec les mots "dissolution" que l'on fixe autour du chapeau.

Signalons aussi la présence d'un marchand ambulant de livres pornographiques. Il faut croire que celui-là compte trouver une clientèle facile au milieu des manifestants libéraux. Un de ces messieurs, au moment où nous passons près du "camelot", essaye de "turlupiner" celui-ci: "Monsieur, fait le marchand ennuyé, j'ai fait plus pour la propagande libérale que M. Janson avec tous ses discours!

Le manifestant essaie de rire, mais s'en va.—Garantie authentique.

Voici le texte de l'ordre du jour que M. Janson, du haut de son balcon, a proposé aux manifestants libéraux:

L'Assemblée, considérant que les élections du 10 juin, à Bruxelles et à Nivelles ont constitué la majorité cléricale; considérant que les députés élus à Bruxelles ont été nommés au cri de "A bas les impôts!"; considérant que les députés élus à Nivelles ont été nommés sur la promesse formelle de frapper le grain d'un impôt que la majorité n'osera pas établir; considérant, au surplus, que, depuis lors, les deux arrondissements de Nivelles et de Bruxelles ont désavoué la politique ministérielle lors des élections sénatoriales: *réclame le retrait du projet de loi scolaire et la dissolution des Chambres.*

Citons enfin les scènes qui ont accompagné le défilé des libéraux et qui donnent la note exacte du parti au point de vue de la courtoisie et de la politesse de mœurs.

C'est le *Journal de Bruxelles* qui a réuni cette collection de traits significatifs:

Un vilain sire, accompagné d'une femme, avait orné son chien d'un collier bleu et attaché sous la queue de la bête une loque rouge. Le spectacle a été acclamé par des messieurs bien mis. Pas de provocation, n'est-ce pas? Soyons dignes!

Rue Marché-aux-Poulets, derrière les Halles, deux jeunes gens paisibles portant la rosette rouge, ont été hués, entourés, bousculés par une centaine de drôles.

Un ivrogne absolument dégoûtant, criait vive les bleus! haranguait la foule et, s'adressant à une demi-douzaine de fillettes; leur tint contre les curés un langage si obscène que des huées s'élevèrent, et la foule indignée se mit à crier: Vive la calotte!

Quelques instants après une fillette portant des coquelicots à son chapeau fut poursuivie par la populace.

Une dame en deuil qui stationnait au coin de la rue, s'écria: "Je ne suis pas catholique, mais il y a de quoi vous dégoûter du libéralisme à regarder ce qui se passe."

Elle n'avait pas fini de parler, qu'un vieillard à l'air paisible et respectable était à moitié assommé par les voyous au bluet. Il portait la cocarde rouge.

Au boulevard Anspah une dame fut huée, outragée, parce qu'elle portait une ombrelle rouge. Elle était seule! On fit reculer deux bébés en rouge accompagnés de leur bonne: les assommeurs du parti ne les eussent pas épargnés.

On entourait encore le vieux monsieur, tout étourdi des coups qu'il avait reçus, quand parurent enfin trois agents: "Ah! messieurs, s'écria quelqu'un, votre présence ici est bien nécessaire!"

Au coin de la place de la Bourse la foule entourait un catholique qui portait ses couleurs sur sa figure baignée de sang. Il avait sous l'œil un coup de canif d'un aimable jeune libéral, grêle et maigrelet, qui se fiait à l'acier plutôt qu'à ses biceps. Des explications véhémentes eurent lieu et la garde civique finit par conduire au poste— devinez qui! Le blessé et un jeune homme orné de la cocarde rouge qui l'accompagnait.

Mieux encore.

Vers quatre heures nous avons vu huer et outrager quelques messieurs qui passaient devant le Café Sésino, sans cocarde. A bas les calotins! A bas les sans couleurs! hurlaient les bleus.

Le libéralisme forcé alors?

Bref, l'impression générale dans la foule même était que la manifestation libérale ayant raté comme grandiose et comme effet, les passeurs au bleu se dédommagent par des scènes de rue qui donnent une juste idée de l'élévation morale du parti.

Qu'ils parlent encore de provocation, après la journée du 10 août! La conscience publique se soulèvera. Car des milliers de personnes ont vu et ont entendu aboyer après les paisibles citoyens qui usaient de leur droit de passer dans la rue avec leur couleur politique à la boutonnière.

Un peu après 4 heures, on remarquait au boulevard Anspah une jeune femme portant à la main un bouquet d'œillets rouges et la même fleur au corsage. Il est vrai qu'elle était accompagnée d'un gaillard capable de mettre en fuite toute une meute d'aboyeurs bleus.

Notons encore cette impartiale appréciation d'un Anglais, boulevard Botanique: "*How coarse they look.*" Qu'ils ont l'air grossiers! dit-il, en regardant passer les indigotiers.

La bande ainsi définie se mit à hurler un cantique à la Vierge en passant sous les fenêtres des Jésuites.

Rendons grâces à M. Buls d'avoir déchaîné ces saturnales dans nos rues.

Pour déterminer l'exacte portée de cette journée, après le récit que nous venons de reproduire, nous ne pouvons mieux faire que de citer cette appréciation du *Courrier de Bruxelles*:

Nous avions dit: Vaincre ou mourir! la victoire ou la mort politique.

Eh bien, nous avons vaincu!

La manifestation que viennent de faire à Bruxelles des milliers de catholiques et d'indépendants accourus de tous les points de l'agglomération, ainsi que des provinces, a été une victoire splendide, un triomphe pour le parti de l'ordre.

Nous étions la force morale et le droit; nous avons prouvé aujourd'hui que nous étions le nombre, et que nous saurons, en toute occasion, déployer l'énergie nécessaire pour faire respecter nos droits de majorité.

Cette démonstration pacifique a suffi pour faire avorter le complot libéral destiné à abattre révolutionnairement le ministère issu des scrutins libérateurs du 25 mai, du 10 juin et du 8 juillet. Nos adversaires ont fait vainement appel à la rue qui est restée indifférente à leurs provocations, tandis que la population a accueilli avec sympathie, avec enthousiasme, le cortège imposant qui avait arboré les couleurs brabançonnes avec cette triple devise:

*En avant pour l'ordre
et pour le droit!*

*Respect aux élus
de la nation!*

*Vivent
nos institutions nationales.*

L'émeute est vaincue dans cette ville de Bruxelles, où par deux fois, en 1857 et en 1871, elle était parvenue à renverser le gouvernement légal du pays. Et à quoi devons-nous cette victoire? A l'attitude virile des honnêtes gens et à l'excellent esprit de la population.

Maintenant que les bons citoyens ont fait leur devoir, il appartient au gouvernement de faire le sien, et il n'y faillira pas. Les acclamations populaires qui ont salué aujourd'hui M. Woeste seront pour lui et pour ses collègues un puissant encouragement pour accomplir la mission réparatrice qui leur a été confiée.

Et ajoute le *Journal de Rome*:

Nous félicitons les catholiques belges d'avoir réussi, par leur fermeté calme et digne, à déjouer les manœuvres libérales, dont le but évident et d'ailleurs avoué était d'obtenir du roi le renvoi des ministres catholiques.

SIROP CALMANT DU Dr F. J. DEMERS POUR LES ENFANTS

TOUTES LES MÈRES peuvent être positivement convaincues de l'efficacité tout-à-fait étonnante de ce Sirop pour la guérison de la diarrhée, dyssenterie, vomissements, coliques; mais tout particulièrement pour procurer aux enfants un sommeil parfaitement calme et naturel sans agitation aucune. Exigez toujours la signature du Dr F. J. Demers sur l'enveloppe de la bouteille.

En vente chez tous les pharmaciens et épiciers, à 25 cts la bouteille. En dépôt à la Pharmacie Notre-Dame, No 1615 rue Notre-Dame, Montréal. (ancien numéro: 215)

REMARQUE—Ne confondez pas le Sirop Calmant du Dr F. J. Demers pour les enfants, avec le Sirop de Gomme de Sapin Composé, aussi du Dr F. J. Demers, qui guérit de toutes espèces de rhumes ou toux en quarante-huit heures. 17av

UNE BELLE TERRE A VENDRE.

Une belle terre à vendre, située près du village de St. Polycarpe, à proximité des gares des chemins de fer Atlantique Canadien et le Grand-Tronc, où il se fait un commerce considérable de grains, etc. Elle comprend 82 arpents, en bon état de culture, bien cloturée, avec une maison en brique de 30 x 36, une grange de 70 x 40, écuries, remises, et autres bâtisses.

Termes faciles. S'adresser au BUREAU DE L'ETENDARD, Montréal.

3s-5s

A VENDRE

5,000,000 de pieds de Bois de Sciage sec

De toute épaisseur, largeur et qualité, préparé ou brut. Lattes, Bardeaux sciés ou fendus, Colombage, etc., etc., au clos de

HURTEAU & FRERES,

92 rue Sanguinet, coin de la rue Dorchester. fév-1a

MM. Augé & Lafortune,

AVOCATS

Ont transporté leurs bureaux au

No. 46 Rue St. Vincent

12 mai 84-1no

CHS. E. GRATTON, L.L.B.

AVOCAT

No. 6 RUE ST-JACQUES, Montréal.

Résidence, Bureau du soir, 139 rue Saint-Laurent, village Saint-Jean-Baptiste

8 mai 84-1an

Pagnuelo, Taillon & Lanctot

AVOCATS

34, RUE ST-JACQUES, Montréal.

Siméon Pagnuelo, C. R.
L'Hon. L. O. Taillon, C.R., Procureur-Général
Elusmer Lanctot, B.C.L. 6no-16f 84

Si vous désirez
Savoir combien nous vendons
A BON MARCHE
Vous n'avez qu'à passer à notre
ETABLISSEMENT.
I. A. BEAUVAIS
2024 et 2028 Rue Notre-Dame

Bazar à Mattawan

Au profit de la Nouvelle Résidence des Révds Pères Oblats, missionnaires sur le Haut de l'Ottawa et la Baie d'Hudson.

GRAND TIRAGE DE PRIX

A l'inauguration de la Nouvelle Maison, par Sa Grandeur Mgr Lorrain, à son retour de la Baie d'Hudson.

2 lots à bâtir à Mattawan	$100 00
2 lots à bâtir à North Bay	100 00
1 montre d'or pour messieurs	100 00
1 montre d'or pour dames	50 00
1 montre d'argent, (Waltham)	40 00
1 caisse de thé, (Best Japan)	30 00
1 quart de Lard	
1 quart de fleur	
1 habit complet	15 00
1 poêle d'huile à charbon	10 00
1 pipe d'écume de mer	10 00
1 set de bijouterie	8 00
1 paire de raquettes	5 00
1 chapeau de Leghorn, (Sans Peur)	

Billet..................................$1.00

REVD J. U. POITRAS, Ptre O.M.I.
Premium, etc. Missionnaire.

Ce Bazar, pour des causes imprévues, est remis à la fin du mois prochain, lorsque la Nouvelle Maison sera terminée et inaugurée.

Toute contribution en argent ou en articles envoyée au soussigné sera reçue avec reconnaissance, et les noms des généreux donateurs seront mis dans la *Corne d'abondance*.

Chaque billet a une chance sur tous les magnifiques articles nommés ci dessus.

METHODE DU TIRAGE—Le premier nom sorti de l'urne aura le premier prix sur la liste, et ainsi de suite.

Le tirage se fera avec la plus stricte impartialité pour tous.

Les personnes charitables qui ont bien voulu se charger de vendre des billets sont respectueusement priées de rendre leurs comptes avant la mi septembre.

J. U. POITRAS, Ptre O. M. I.
2s-29a Missionnaire.

La Farina de Catelli

AUX FAMILLES—Faites usage de la Farina de Catelli, recommandée par la Faculté Médicale de Montréal, pour les enfants, les malades, les convalescents, les personnes affligées de débilité générale. Les dyspeptiques les plus atteints peuvent s'en nourrir, sans éprouver le moindre désagrément. Direction pour la préparer sur chaque paquet. En vente chez les principaux épiciers. En gros chez C. H. CATELLI, manufacturier de Vermicelli, Macaroni, &c., 57 rue Perthuis, Montréal.
15 mars 84

PROGRESS! PROGRESS!
5 Cts CHAQUE. - SIX POUR 25 Cts.

ARTISTE. ARTISTE.
10 Cts. - Trois Pour 25 Cts.

— FABRIQUÉ PAR —

GOULET FRERES,

84, 86, 88 et 90

RUE DES ALLEMANDS, Montreal

Magasin de MEUBLES et de LITERIE DE LA CITE.

L'endroit où l'on peut se meubler à meilleur marché et avec les meilleurs meubles.

Ameublement de Chambre à Coucher en frêne, à partir de $18.00.

Ameublements de Salons couverts en crin ou autrement, à partir de $40.

JAMES STEEL

Tapissier et Ebéniste

Nos. 1906 & 1908 rue Notre-Dame.

27 fev-1a

POUR L'OUVERTURE DES CLASSES

COUCHETTES en Fer,
SOMMIERS,
MATELAS,
BOITES de Toilette,
COUVERTS pour la Table,
CISEAUX,
CANIFS,
PEIGNES,
BROSSES,
&c., &c., &c.,

CHEZ

L. J. A. SURVEYER

1588 rue Notre-Dame

En face du Palais de Justice.

12 mai 84

Edouard St-Cyr,

MARCHAND DE MEUBLES,

40—Rue Notre-Dame-Centre—40

Entre le dépôt du Pacifique Canadien et la rue Bonsecours, Montréal.

Meubles de toutes espèces faits à ordre. Réparages faits promptement et avec soin, et à des prix très-modérés. 31mars

O. GIROUX,

No. 458 RUE ONTARIO,

En face du Marché St-Jacques.

MAGASIN DE CHAUSSURES— Assortiment complet.

Ordres pour ouvrage de pratique et raccommodage promptement exécutés à des prix défiant toute compétition. 14 fev-1a

"FUMEZ "Canvas Back"

Richard & Dion,

FERBLANTIERS PLOMBIERS & Couvreurs

334 rue Amherst, Montréal.

Entreprennent toute espèce de Couvertures en tôle galvanisée, ferblanc, ardoise, et aussi toute sorte d'ouvrages en plomb, et posent des appareils à gaz et de chauffage. Réparations de toutes sortes faites sous le plus court délai et à des prix modérés. 14 fev-1a

La Fournaise HANNY économise 25 par cent dans le chauffage à eau chaude. Cet appareil est fabriqué exclusivement par

L'ASSOCIATION HYDRO-COLORIQUE DE MONTREAL.

No. 1613 Rue Notre-Dame.

8 aout-3fs-1no

FRS. MARTINEAU.

IMPORTATEUR DE

PEINTURES, FERRONNERIES,

DE TOUTES SORTES.

Pour Entrepreneurs Peintres, Menuisiers et Meubliers.

Aussi, un grand assortiment de Tapisseries dans les patrons les plus nouveaux, Huile de Charbon, et toutes sortes d'Huiles, Lampes, Bruleurs, Mèches, &c., en Gros et en Détail.

501 rue Ste-Catherine

Entre les rues Panet et Visitation, Montréal.

Les Ordres seront exécutés avec soin et promptitude. 31jan84-1a

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

La Nouvelle Ligne

ENTRE

MONTREAL ET TORONTO,

PAR OTTAWA

Ouverte Lundi le 11 Aout 1884.

TABLEAU DES HEURES	Express du jour	Express de nuit.
Départ de Montréal	8.45 a.m	8.00 p.m
Arrivée à Ottawa	12.05 p.m	11.30 p.m
Arrivée à Toronto	10.00 p.m	8.45 a.m
Départ de Toronto	9.00 a.m	7.40 p.m
Départ d'Ottawa	7.40 p.m	4.55 a.m
Arrivée à Montréal	10.55 p.m	8.25 a.m

Elégants chars-palais sur les trains de jour et somptueux chars-dortoirs sur les trains de nuit.

Prompts correspondance à Ottawa avec les trains de Sudbury, North Bay, Pembroke, Renfrew, Arnprior, et tous les points dans la vallée du haut de l'Ottawa.

Correspondance à Toronto pour tous les points de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

Pour plus amples informations concernant le tableau des heures des trains, les billets, les sièges dans les chars palais, les lits dans les chars dortoirs, etc., s'adresser au nouveau bureau de la compagnie à Montréal, pour la vente des billets.

266 RUE SAINT-JACQUES.

(Coin de la rue McGill.)

au bureau pour la vente des billets à l'Hôtel Windsor, à la station des Casernes

GEO W. HIBBARD,
Ass. Agen. Gén. des Pass.

W. C. VAN HORNE, ARCHER BAKER,
Vice-Président. Surint.-Général.

3 mai 1884-1an

Liniment Européen de CHS. HARRIS, 31 rue St-Antoine

POUR LES MALADIES de CHEVAUX

CHAS HARRIS, ECR.,

J'ai fait usage de votre *European Liniment* dans des cas sérieux d'égratignures, et je prends plaisir à le recommander comme un article de premier choix, pouvant guérir en moins de temps qu'aucune autre préparation dont j'ai fait l'essai. C'est aussi un remède pour les écrasures et les coupures de toutes sortes, et les guérit promptement.

Votre serviteur,

J. H. KIMBALL,

Gérant de la "Montreal Horse Exchange" 30m84-1a *Grand Trunk Stockyard.*

Tapisserie! Tapisserie!

Nouveaux Patrons-1884

Grande variété pour tous les gouts

Prix: 4½, 5, 5½, 6, 7, 8, 9, 10 cents la pièce pour les qualités ordinaires, et 12, 13, 15, 20, 25, 30, 40, et 50 cents pour les qualités supérieures.

BORDURES dans tous les genres A TRES BAS PRIX.

J. B. ROLLAND & FILS,

12 et 14 rue St. Vincent, Montréal

Bassin de Radoub.

COLOMBIE ANGLAISE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant "Endos "Soumission pour Bassin de Radoub, C. A.," seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI le 20 Septembre 1884 inclusivement pour la construction et l'achèvement d'une partie déjà commencée d'un

Bassin de Radoub au Port Esquimalt, Colombie Anglaise.

Conformément aux plans et spécifications qui pourront être vus le et après LUNDI le PREMIER Septembre prochain, au département des Travaux Publics, Ottawa, sur application à l'Hon. J. W. Trutch, Victoria, C. A.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et que si les prix sont fixés pour chacun des items inclus, et portent leurs véritables signatures.

Un chèque de banque, accepté pour le montant de $7,500.00 fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics doit accompagner chaque soumission, laquelle somme sera confisquée, si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans sa soumission. Le chèque ainsi envoyé, sera retourné à chaque soumissionnaire dont la soumission n'aura pas été acceptée.

Ce département ne s'engage pas cependant, à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

[Par ordre]

F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 8 aout 1884. 61-1fs-12a

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux.

Notre Agence à Paris est la maison Oudin, libraire, 61 rue Bonaparte.

M. Elphège Archambault, de Woonsocket, R. I., [boîte 395], est notre agent général pour les Etats-Unis, et, comme tel spécialement autorisé à prendre et collecter les abonnements à L'Etendard et à la Revue Canadienne.

SOMMAIRE

1ERE PAGE.

Feuilleton : Le Chien d'or.
Un prince chrétien—Fédération nationale des indépendants (suite et fin).

2EME PAGE.

Question Universitaire - Question à "La Minerve"—Question de sens commun—Question à "La Minerve"—Comment un témoin désintéressé apprécie nos luttes —Tel va chercher de la laine, etc.

3EME PAGE.

Bulletin — Jurisprudence — Union des Commis-Marchands —Vieux Gibier—Télégraphie—Guerre du Soudan—Vol de montre—Affaires municipales—Banc de la Reine—Faits du jour — Commerce et finances.

4EME PAGE.

Edition du soir.

L'ETENDARD

VENDREDI, 12 SEPT. 1884.

Question Universitaire

Nouvelles de Rome

L'Etendard s'est toujours imposé la plus grande réserve, lorsqu'il s'est agi de la question de Laval. C'est pourquoi, nous eussions préféré voir des documents authentiques, avant de dire un mot sur la portée de certaines décisions que l'on dit avoir été rendues dernièrement à Rome, sur la question des Universités. Car, jusqu'à présent, il n'y a rien d'officiel, rien que des nouvelles plus ou moins vagues.

Mais il ne serait pas judicieux de laisser fausser l'opinion publique par des rapports incorrects de nos ennemis qui, eux, comme l'on sait, ne sont guère scrupuleux et ne se gênent pas lorsqu'ils s'agit de fausser, à leur bénéfice, le sens des documents romains.

Voici ce que publiait *La Minerve* hier matin, et ce qui devient de plus en plus suspect par l'explosion de joie que cette nouvelle provoquait hier au soir dans la feuille du haut maçon Beaugrand :

UNIVERSITE LAVAL

Le *Moniteur de Rome* du 26, confirme la nouvelle que nous donnions, l'autre jour, sur la foi d'un télégramme :

La grave question si longtemps débattue entre les villes de Québec et de Montréal, en Canada, a été définitivement résolue, ces jours-ci, après mûr examen de la Sacrée Propagation de la Propagande.

Cette solution confirme les décrets de 1883, en vertu desquels l'université Laval est reconnue comme la seule université catholique au Canada, en déplorant que la faculté de médecine de Montréal n'ait pas opéré sa fusion avec celle de l'université de Québec. Eu égard, cependant, à la situation présente du Canada, le Saint-Siège a décidé de laisser dans le *statu quo* ces écoles de médecine avec leurs hôpitaux.

L'on ne saurait accepter qu'avec la plus grande réserve tout ce qui nous vient d'une source aussi suspecte que *Le Moniteur de Rome*. L'on sait que cette feuille est, dans la ville Eternelle, l'organe des libéraux catholiques. De plus, il n'y a encore que quelques mois, elle a été surprise en flagrant délit de falsifications d'un document papal, dans le but de faire rendre en faveur des libres-penseurs Ferry, Challemel Lacour et autres misérables qui gouvernent la France, un témoignage que, de fait, Sa Sainteté ne leur rendait pas.

Le langage même dont se sert le *Moniteur* le rend plus que suspect. Tout le monde sait que Montréal n'est, ni n'a été nullement représenté à Rome depuis plus d'une année.

Or, il n'est guère probable que l'on ait rendu un jugement *définitif*, lorsque l'une des parties n'était nullement représentée et n'a pas même été avertie que l'on allait disposer *définitivement* de ses droits ; lorsque surtout le Délégué du St Siége était encore ici et n'a pas encore, vraisemblablement, pu donner au St Siége toutes les renseignements qu'il possède sur la question.

Une autre nouvelle disant que la S. C. de la Propagande laisse tout dans le *statu quo*, jusqu'à ce que Son Excellence Mgr le Délégué Apostolique ait accompli sa mission, nous paraît beaucoup plus vraisemblable.

Une décision maintenant le *statu quo* permettait également l'envoi du télégramme qui a fait le tour de la presse comme venant de Mgr l'Archevêque de Québec. Car le *statu quo*, c'est le maintien jusqu'à nouvel ordre, d'un état de chose où une seule université est reconnue au Canada.

Une autre raison qui démontre que vraisemblablement le rapport du *Moniteur* est inexact, c'est "le regret" exprimé "que la faculté de médecine de Montréal n'ait pas opéré sa fusion avec celle de l'Université de Québec," vu que dans le temps où la chose eût été possible, il n'a pas dépendu de la faculté de Montréal, qu'il en fût ainsi, Québec ne l'ayant pas voulu.

Une autre version, rapportée par le *Star* du 8 courant, se lit comme suit :

"Ce matin, les amis et patrons de l'Université Victoria, prétendent avoir reçu de Rome un document très-important concernant la fameuse question universitaire, laquelle a, durant ces dernières années, causé tant de sensation ici dans les cercles ecclésiastiques. Il paraît que le document en question et qui émane de la congrégation de la Propagande, maintient l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, mieux connue sous le nom de Faculté de l'Université Victoria, dans tous ses anciens droits et privilèges, y compris l'usage et la direction (médicale) des différents départements de l'Hôtel-Dieu, les soins professionnels aux malades de l'hospice de la Maternité, et la continuation du service régulier dans tous les dispensaires qui étaient déjà placés sous les soins de l'Ecole. Le même document, paraît-il, annulle l'excommunication prononcée par Mgr l'Archevêque Taschereau, l'an dernier, contre ceux qui directement ou indirectement favoriseraient l'école Victoria. Cette décision n'empêchera pas Laval de continuer ses lectures à sa succursale de Montréal, et les bâtisses qu'elle se proposait d'ériger vont être commencées de suite. Mais les gens de l'école Victoria réclament la victoire, ayant obtenu ce qu'ils désiraient, savoir, la reconnaissance de leurs droits."

Naturellement, cette dernière version est plus favorable à Montréal. L'annulation de l'excommunication est la reconnaissance du droit, bien légitime assurément, qu'ont les citoyens de la région de Montréal de défendre leurs justes droits, de protéger leurs intérêts et de ne pas se laisser condamner pour jamais à l'infériorité, par une institution intéressée à étouffer chez nous tout progrès supérieur aux siens et à empêcher ici le haut développement des études scientifiques et professionnelles, comme elle n'a cessé de travailler à le faire depuis vingt ans, en nous empêchant d'avoir ici notre université. Il sera permis à des institutions indépendantes de Laval de prendre un légitime essor, jusqu'au temps où, dans sa sollicitude paternelle, il plaira au St Siége de leur accorder les privilèges qu'elles sauront mériter par leurs fortes études, l'excellence et la sûreté de leur enseignement.

Nous espérons avec une confiance inaltérable que les décisions définitives ne refuseront pas ces avantages aux catholiques de la région de Montréal.

Question à "La Minerve"

La Minerve ignore-t-elle que Leurs Grandeurs Mgr Laflèche évêque des Trois-Rivières et Mgr Lynch ont tous deux cité le livre de Jean d'Erbrée dans leurs mandements épiscopaux ?

Question de Sens Commun

Ou est la ligne de démarcation entre les bons et les mauvais patriotes ?

Une chose à peine concevable, c'est l'étrange mauvaise foi ou l'incroyable ineptie des journaux endormeurs qui s'obstinent à dire que l'affirmation par Jean d'Erbrée, qu'il existe environ 500 maçons parmi les catholiques de cette province, constitue une calomnie, un dénigrement national.

De fait, quel est leur raisonnement ?

Prétendent-ils que la calomnie consiste dans le simple fait de dire qu'il y a des francs-maçons parmi nous, quelqu'en soit le nombre ?

Mais alors, cela devient un enfantillage ! Il y en a certainement quelques uns, bien que le nombre en soit très-petit, qui admettent carrément être francs-maçons ! qui le disent ! qui l'ont souvent proclamé !

M. Beaugrand, par exemple, *s'est vanté* dans son propre journal d'être un maçon très-avancé !

La calomnie, suivant eux, ne peut donc raisonnablement consister dans le fait de dire qu'il y a des maçons, ne serait-ce que dix. Au reste, la *Minerve*, l'un des "organes" qui crie à la calomnie avec le plus de fureur, en a admis trois cents. Il y eut même un temps où elle affirmait hautement que c'était là le nombre officiel constaté par NN. SS. les Evêques.

Maintenant, si c'est dans l'affirmation d'un chiffre plutôt qu'un autre, que consiste la calomnie, ces fameux scandalisés voudraient-ils bien nous dire à quel chiffre, suivant eux, commence la calomnie ?

Allons ! qu'ils s'exécutent !

Si leur fameux chiffre est au-dessous de trois cents, la *Minerve*, l'organe en chef des scandalisés, se trouve avoir calomnié tout comme Jean d'Erbrée !

Et s'il est au-dessus, ou s'il est exactement le chiffre de 300, comme de leur propre aveu, ce ne peut être un chiffre certain, infaillible, voudront-ils bien nous dire en vertu de quelle règle de logique ou de sens commun celui qui exprimerait l'opinion qu'il y a trois cents francs-maçons serait un excellent patriote, un bon Canadien fidèle à son pays, tandis que celui qui exprimerait l'opinion qu'il y en a 350 serait, à cause de cette opinion, un menteur, un "*atroce calomniateur*," un homme faisant le déshonneur de son pays ? un homme, enfin, digne de tous les mépris, ayant encouru toutes les indignations et mérité toutes les condamnations ?

Si l'on admet comme absurde cette distinction radicale entre l'homme aux 300 et l'homme aux 350, de façon à faire de l'un un bon patriote et de l'autre un *atroce*, un méprisable calomniateur de son pays ou de sa nationalité, comment n'admet-on pas comme presqu'aussi absurde, une distinction semblable entre l'homme qui croit qu'il y en a 300 et celui qui croit qu'il y en a 400 ?

Et si l'on admet qu'il est absurde de faire de l'opinion de 300 la marque d'un grand patriote, et de celle de 400 la preuve qu'un homme a forfait à l'honneur national : en vertu de quelle règle de logique ou de sens commun, encore une fois, serait-il beaucoup moins absurde d'établir la même distinction entre l'opinion qu'il y en a 300 et celle qu'il y en a 500 ?

Comment celui qui exprime l'opinion de 500 serait-il un traître, un mauvais canadien, un calomniateur de ses compatriotes, tandis que celui qui, par bonheur pour lui, soit par ignorance soit autrement, s'en tient à l'opinion de 300, serait le meilleur des patriotes ?

C'est une question que nous posons tout spécialement :

A *La Minerve*,
Au *Canadien*,
Au *Monde*,
A *L'Electeur*,
A *La Patrie*,

Et à toutes les feuilles acolytes de ces grands journaux.

Nous les mettons au défi d'exposer ce raisonnement devant leurs lecteurs et de réussir à le réfuter convenablement, de manière à faire croire que Jean d'Erbrée mérite tous les mépris dont ces feuilles l'ont accablé, parce que, sur des données très sérieuses et en citant une foule de documents dont personne n'a osé contester l'importance, il a exprimé l'opinion qu'il y avait environ 500 francs-maçons catholiques dans la province de Québec !

Tel est notre défi !

La parole est à *La Minerve* ;
Au *Canadien* ;
Au *Monde* ;
A *La Patrie* ;
A *L'Electeur* ;

Et à tous les journalistes de leur école.

Autre manière de considérer la question :

300 francs-maçons font environ un franc-maçon par chaque 3,333 âmes parmi les catholiques de la province de Québec.

Or, 500 ou plutôt, pour faciliter le calcul, 600 francs-maçons parmi les catholiques de Québec feraient un maçon pour chaque 1,666 âmes.

Or, pour justifier toute l'indignation, tous les cris de rage, toutes les imprécations que l'on a lancés contre Jean d'Erbrée, son livre et ceux qui en soutiennent les opinions, on a fait de longues et pathétiques démonstrations pour établir que le peuple canadien est un peuple religieux, dévoué à l'Eglise, fidèle aux traditions de ses pères ! ! !

On a fait même, à ce sujet, l'énumération des congrégations de la Ste Vierge et des conférences de St Vincent de Paul, dont le nombre, grâce à Dieu ! a doublé ou même triplé parmi nous.

Et l'on a conclu avec indignation que Jean d'Erbrée et ses amis étaient de misérables, d' "atroces calomniateurs," pour avoir soutenu qu'il y a 500 francs-maçons parmi les catholiques de ce pays ! On a dit même que soutenir l'opinion de Jean d'Erbrée qu'il y a 500 francs-maçons, cela voulait dire que le Canada français catholique *était un foyer d'infection maçonnique !*

Et, au moyen de cet argument, on a réussi à soulever, dans certaines parties de la population, des sentiments d'indignation et même d'exécration contre ces misérables contempteurs de leur pays, contre ces calomniateurs nationaux, qui sont Jean d'Erbrée et ceux qui pensent comme lui.

Eh bien ! examinons, au point de vue catholique, le mérite de ces accusations et voyons si l'expression d'opinion qu'il y a 500 maçons parmi les catholiques du Canada, nous empêcherait de soutenir que le Canada est encore le pays ou l'un des pays les plus catholiques du monde :

600 francs-maçons feraient, comme nous l'avons dit, deux maçons par 3,333 âmes. Or, 3,333 âmes constituent une très forte paroisse. Supposez maintenant l'une de ces paroisses qui soit une paroisse modèle à tous les points de vue. Supposez que la plupart des adultes, ou même toutes les personnes de 10 ans et au-dessus, s'y approchent des sacrements de pénitence et d'eucharistie au moins tous les huit jours. Supposez de plus qu'il y ait dans cette paroisse des congrégations du Sacré-Cœur, de la Ste Vierge, et des conférences de St Vincent de Paul, auxquelles appartiendraient les trois quarts ou même tous les habitants de la paroisse, au-dessus de dix ans.

Il serait difficile de supposer une meilleure paroisse ; plus de foi, de piété, d'esprit catholique que cela.

Or, supposons que, par malheur, deux des habitants de cette paroisse, séduits ou endoctrinés d'une façon ou de l'autre, se fassent maçons. Supposé qu'un Jean d'Erbrée quelconque, qu'un journal, fut-ce même *l'Etendard*, découvrent l'existence de ces deux maçons dans cette paroisse modèle, et qu'ils dénoncent le fait comme un danger pour la foi et l'esprit catholique des habitants de la paroisse. Ils pourront, de l'aveu de tous, avoir raison, surtout si ces deux maçons sont influents dans cette paroisse.

Mais, du fait qu'ils auront dénoncé deux maçons dans cette localité, soit un maçon par 1,600 habitants, s'en suit-il qu'ils auront établi par là que la paroisse n'est pas catholique, qu'elle n'a pas conservé les traditions catholiques de ses pères ? ou bien, que les catholiques de cette paroisse sont calomniés et déshonorés par cette accusation ?

Et que penserait-on ? que dirait-on de celui qui repousserait l'affirmation dans les termes suivants :

"Comment ! on dit qu'il y a deux francs-maçons dans la paroisse de X ! C'est une atroce calomnie ! On veut donc dire que cette paroisse a abandonné les traditions de ses pères, sa foi catholique, etc !

"Sachez, "atroces calomniateurs" que vous êtes ! qu'il y a dans cette paroisse des conférences de la St-Vincent-de-Paul, des congrégations du Sacré-Cœur et de la Très Sainte-Vierge, auxquelles appartiennent les trois quarts de la population !

"En disant qu'il y a deux maçons dans la paroisse, vous dites par là que "*la paroisse est un foyer d'infection maçonnique !*"

"Dieu merci ! Nous y avons conservé la foi de nos pères et le sentiment catholique ! Vous voyez donc que vous avez tout gratuitement dénigré notre paroisse et que vous êtes un atroce calomniateur.

Que faudrait-il penser d'un tel raisonnement ?

Et pourtant, c'est celui qui, depuis trois mois, remplit dix à douze journaux catholiques, réputés les plus rusés du pays !

Et pourtant, l'opinion de Jean d'Erbrée qu'il y a 500 maçons catholiques dans la province de Québec, ne forme pas deux maçons par 3,833 catholiques et n'affecte pas autant l'honneur et la réputation catholique de notre excellente Province. Car Jean d'Erbrée dit que les maçons sont surtout groupés dans les principales villes et laisse croire que, dans la plupart de nos bonnes paroisses, il n'y a pas de maçons du tout.

Que faut-il donc penser de tous ces journaux, soi-disant catholiques, qui accablent d'insultes et d'outrages un prêtre, un jésuite disent-ils, parce que, appuyé sur des données plus que vraisemblables et des documents certains, il a exprimé son opinion qu'il y a environ 500 francs-maçons catholiques dans la province de Québec ?

De quel côté sont les contempteurs de leur pays, les destructeurs de l'honneur national ? Qui sont ceux qui représentent au yeux de l'Univers catholique, le peuple canadien comme assez sot pour croire que l'assertion de Jean D'Erbrée soit une atteinte à leur honneur national ?

Qui, après les outrages dont on a accablé ce prêtre, sont les atroces calomniateurs ?

Question à "La Minerve"

Si *La Minerve* croit honnêtement *qu'il n'y a pas* de maçons influents parmi les C.F. catholiques, pourquoi garde-t-elle un silence de carpe lorsque *La Patrie*, un témoin dont elle a proclamé la compétence, la menace de lui en nommer toute une kyrielle parmi les conservateurs, "en commençant par le Lieutenant-gouverneur ?"

Comment un témoin désintéressé apprécie nos luttes

Voici un écrit de la plus parfaite modération et qui résume avec tact et jugement la lutte qui s'est faite depuis quelque temps sur les questions de *maçonnerie*. Nous en félicitons de tout cœur notre confrère du *Nouvelliste*. Espérons que cet appel calme, désintéressé et si bien motivé à la froide raison et aux sentiments catholiques des combattants produira les meilleurs résultats.

BEAUCOUP, PEU OU POINT

Voici trois adverbes qui ont partagé notre population en autant de camps, depuis que la question de la Franc-Maçonnerie s'agite parmi nous. Chaque groupe prétend avoir raison tout naturellement, et fait de son mieux pour prouver sa thèse. Mais il est évident, en laissant de côté la question de la bonne foi, que tout le monde ne peut être également dans le vrai, comme nous allons essayer de le démontrer.

Il y a beaucoup de francs-maçons catholiques dans notre province, affirme un groupe considérable. Ici, pas d'ambiguité possible, beaucoup signifiant un grand nombre, la thèse est on ne peut plus claire. Quels sont donc ceux qui professent cette opinion, et quels sont leurs arguments, afin de constater son degré de probabilité.

Personne ne peut nier à ce groupe d'aimer son pays, d'être foncièrement attaché à sa foi, et de mettre en général, du moins, sa conduite privée en harmonie avec ses croyances. Il est certain aussi qu'un bon nombre de partisans de cette opinion, se sont livrés, depuis plusieurs années, à des recherches très-sérieuses sur le rôle de la francmaçonnerie dans notre pays, et que le talent et les capacités ne leur manquent point. Nous ne pensons pas que ces paroles renferment la moindre exagération. Toutefois, ceci ne vaut pas grand chose, dans le cas actuel, sans les arguments.

Il y a, dit ce groupe, le chiffre considérable de 62 loges dans la province de Québec. Une foule de témoignages irrécusables prouvent qu'il se fait une propagande active pour recruter des adeptes. Un évêque, en particulier, a signalé dans un rapport à la Cour de Rome, cet esprit de propagande dans son diocèse. Ces faits étant admis comme vrais, comment peut-on raisonnablement supposer que très peu se laissent séduire, lorsque cela peut être d'un si grand secours dans les affaires commerciales, ou nous obtenir une promotion comme employé civil ou sur les chemins de fer ?

Les Pères du IVième Concile Provincial, dit encore le même groupe, ont aussi employé la même expression dans un décret sur les sociétés secrètes. Est-ce que, par hasard, ils seraient eux aussi tombés dans l'exagération ? Les annuaires maçonniques publiés depuis 10 ans, et qui ne donnent que les noms de ceux qui sont en charge, suspendus et morts, nous fournissent un chiffre très respectable, qui prouve qu'on peut dire, par déduction, qu'il y en a beaucoup.

Enfin, pour couronner leur démonstration, les partisans de cette opinion ont proposé à ceux qui prétendent qu'il y a peu ou point de francs-maçons, la formation d'un comité secret devant lequel on ferait cette preuve. Ce défi n'a pas été accepté.

Tels sont les principaux arguments apportés par ceux qui prétendent qu'il y a beaucoup de francs-maçons, arguments qui, suivant nous, donnent une grande probabilité à cette opinion.

Il y a peu de franc-maçons, dit un autre groupe, composé comme le premier, dans une proportion considérable, d'honnêtes gens et de bons chrétiens qui ont aussi le talent et les capacités. Seulement nous avons de graves raisons de croire qu'ils n'ont pas fait sur la question, des études aussi sérieuses.

Quels sont leurs arguments ? Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu connaissance qu'ils aient réussi à réfuter victorieusement une seule des principales raisons alléguées par les premiers. On peut assez fidèlement résumer leur manière de raisonner comme ceci : Notre population tout entière est encore trop foncièrement catholique, le nombre d'affiliés aux loges que notre position ou certaines circonstances nous ont permis de constater, est trop restreint, pour qu'il soit raisonnable de prétendre qu'il y en a beaucoup. Cette argumentation peut être le fruit d'un bon naturel, mais il est évident qu'elle est inférieure à la première, et que l'opinion qui en découle est loin d'avoir la même probabilité.

Un fait qui préjuge aussi quelque peu contre cette opinion, c'est qu'elle n'est point combattue par ceux qui sont tenus de protéger les intérêts de la secte maçonnique, tandis que la première thèse l'est vivement. Il y a en outre un point qui est resté obscur, et sur lequel on devrait jeter de la lumière, savoir le sens dans lequel on emploie l'expression peu.

Quant à la troisième manière de voir, nous ne pouvons lui faire l'honneur de la discuter. Si ceux qui la partagent sont dans la bonne foi, ils ne méritent pas autre chose que la pitié.

Il est regrettable que les deux premières fractions aient, jusqu'à présent, dépensé leurs forces à se faire la guerre au profit de la secte, en laissant trop de côté la question principale : les dangers de la franc-maçonnerie.

Que le nombre de francs-maçons catholiques soit bien limité, ou considérable, le péril est-il moins grand pour cela ? Nous ne le pensons pas. Si l'on veut absolument embrasser une opinion, nous croyons que la première est plus probable, et qu'on doit s'y attacher de préférence. Il est certain que ceux qui la professent, font plus efficacement la lutte, que les partisans de la seconde thèse.

Ces derniers, convaincus qu'il y a parmi nous peu de francs-maçons, sont portés à se faire illusion sur les dangers que nous courons, et comme il est facile de le constater malheureusement, ne donnent pas dans la lutte le concours que tout bon catholique ne peut refuser.

Que l'on pense ce que l'on voudra, mais n'oublions pas que c'est un devoir impérieux pour tout catholique de démasquer la secte qui a pour but de détruire même jusqu'au christianisme, et de n'avoir pour elle aucun ménagement.

Tel va chercher de la laine, etc

Monsieur le Directeur,

Ce qui suit a paru dans L'Etendard du 8 septembre :

"Nous avons quelque chose de si beau, sous les yeux, que nous ne pouvons résister à la tentation de le signaler au public :

"Nous venons de recevoir un "livre bleu" qui porte pour titre : STATISTIQUE DES PÊCHES.

"A premire vue, on se dit qu'il y a là une faute d'impression. Mais en tournant les pages on voit :

"INDEX du rapport sur les *pêches* du "Canada pour l'année 1883."

"Total du rendement et de la valeur des "*pêches* en Canada."

"PECHES DU CANADA"

"ANNEE 1883"

"Produit et valeur des *pêches* canadiennes."

"Et ainsi de suite.

"Il y a évidemment quelque chose de détraqué, au bureau des traducteurs français de la Chambre des Communes.

"Car il ne s'agit ici nullement de la pêche en latin *persicum*, ce fruit savoureux qui fut, dit-on, donné par les orientaux à nos ancêtres pour les empoisonner.

"Il s'agit des *pêcheries* du Canada. Et *pêcheries* est un mot très-français. Voilà ce que c'est que de vouloir apprendre la langue française dans les dictionnaires, quand on ne sait pas s'en servir."

Le traducteur responsable de la traduction incriminée étant absent en ce moment, vous ne trouverez pas mauvais, j'en suis sûr, que je vous demande la permission de répondre à sa place.

Votre collaborateur sera peut-être surpris d'apprendre que le titre de notre "livre bleu" n'est ni plus ni moins que le titre du "livre jaune" français. En effet j'ai devant moi les rapports du ministère de la marine et des colonies de France pour 1878 et 1882, publiés à l'Imprimerie Nationale à Paris, et tous deux ont pour titre *Statistiques des pêches maritimes*. Notre "livre bleu" allant plus loin que le "livre jaune" français, et contenant en outre la statistique des pêches fluviales, le traducteur a eu raison, je crois, de dire tout simplement *Statistique des pêches*. Tout comme M. Duhamel du Monceau a du reste intitulé son livre *Traité général des pêches*, sans que personne s'en soit scandalisé.

Viennent ensuite les expressions "pêches du Canada," "pêches en Canada," et "pêches canadiennes," qu'on reproche au traducteur. Eh bien, dès les premières lignes des rapports français dont je viens de parler, je lis : "le produit *de la pêche du sous-quartier de Tréport* ;" "le service *des pêches en Algérie* ;" "ce rapport contient sur les *pêches algériennes* des informations détaillées, etc, etc., etc.,"

Est-ce assez identique ? Je ne suis pas de ceux qui disent *en* Canada pour *au* Canada, mais c'est là une question dont il ne s'agit pas ici. Ainsi, à cela près, les expressions qu'on nous reproche d'une façon si polie, ne sont ni plus ni moins que les termes consacrés dans l'administration française et dans les auteurs qui traitent du sujet, sans compter naturellement les dictionnaires, qui ne disent pas blanc quand tout le monde dit noir. Nous n'avons pas la prétention de faire mieux que cela. Que monsieur en prenne son parti.

Vraiment, s'il "y a quelque chose de détraqué" quelque part, je veux bien que le lecteur en juge. Ainsi le paragraphe relatif au fruit du pêcher est un hors-d'œuvre qui fait voir comment un grand savant peut prendre le Pirée pour un homme.

Votre collaborateur dit qu'il s'agit des *pêcheries* du Canada. Or, c'est justement ce dont il ne s'agit pas du tout. *Pêcheries* n'est pas français dans ce sens. Larousse, qui a vingt-quatre colonnes au mot *pêche* tel qu'employé ci-dessus, a bientôt fini de la définition du mot *pêcherie* : "Lieu où l'on pêche ou que l'on a disposé pour y pêcher facilement." Que dit Litré ? "Lieu où l'on pêche ou qui est préparé pour la pêche." Que dit Bescherelle ? "Lieu où l'on pêche, où l'on a coutume de pêcher, où l'on a droit de pêcher. Lieu préparé pour une pêche." Et voyons l'Académie : "Lieu où l'on a coutume de pêcher ou qui est préparé pour une pêche." Pas autre chose. Notre homme ignorait cela évidemment, car il n'a pas dû vouloir dire qu'il s'agit de la statistique des *lieux* de pêche, du rapport sur les *lieux* de pêche, ou encore, de la valeur des *lieux* de pêche. Affaire de sens commun, après tout.

Et, supposons même qu'il s'agit des lieux de pêche, le traducteur aurait encore à la rigueur été autorisé à se servir du mot *pêche*, et par l'opinion de Bescherelle et par l'usage, tant en France qu'au Canada. En effet, Bescherelle définit comme suit le mot *pêche* : "Art de pêcher ; exercice ou action de pêcher ; lieu où l'on pêche, etc." Et puis, cette annonce que je tire du *Figaro* : "A vendre par adjudication, le dimanche, 24 août 1884, en l'étude de Me Dominé, notaire, *Très belle chasse et* PÊCHE, revenu : 12,000 fr, mise à prix, 50,000 fr. etc." Que veut-on dire ici ? un lieu de pêche, n'est-ce pas ?

Ainsi *pêche* peut-être synonyme de *pêcherie* dans le sens unique de ce mot-ci, mais il s'en faut que *pêcherie* soit synonyme de *pêche* dans les autres sens nombreux de ce dernier mot ; et l'auteur de la petite scie qu'on nous a montée, s'est mis le doigt dans l'œil jusqu'à l'épaule.

Qu'avons-nous fait à ce monsieur, pour qu'il risque ainsi de passer pour discourtois et incompétent, dans le simple but d'être désagréable à quelqu'un ? Ce n'était pas la peine.

Nous ne sommes pas impeccables, tant s'en faut, et nous commettons, plus souvent qu'à notre tour peut-être, des fautes réelles que nous ne saurions trouver mauvais de voir signaler. Je ne promets pas, certes, de défendre tout ce qu'on pourrait peut-être relever chez nous. Mais il y a une différence entre indiquer une faute et condamner ce qui est correct, de même qu'il y a une différence entre l'œuvre du critique sérieux et les attaques de celui qui joint la malice à l'incompétence.

J'ai l'honneur d'être,
M. le Rédacteur,
Bien sincèrement à vous,

Achille Fréchette,
Traducteur français aux Communes.

Ottawa, 8 septembre 1884.

Le vote des dames

Présentation d'une machine à coudre "*Automatic Wanzer C.*" de la valeur de [$150] cent cinquante piastres, sur le terrain de l'Exposition. Cette machine a déjà obtenu une médaille d'or. Veuillez écouter ce que nous allons dire sur cette question. Le but de ce cadeau est de faire une grande annonce de la machine *Automatic Wanzer C.* Cette splendide machine sera présentée à une dame, au pavillon Wanzer vendredi le 12 du courant, à 3 heures après-midi. Quel sera l'heureux gagnant ? Peut-être que ce sera vous.

Ecoutez encore.

Toute dame qui visite l'exposition doit se rendre au pavillon Wanzer et déposer dans la boîte au scrutin une carte sur laquelle elle aura écrit son nom. A la clôture du scrutin, une dame que vous choisirez vous-mêmes ouvrira la boîte, après l'avoir bien secoué pour mêler les cartes, et prendra, sans regarder, une de ces cartes. La dame dont le nom sera sur cette carte aura droit à la célèbre machine à coudre.

La votation est gratuite.

ALLEZ A L'EXPOSITION !

C'est très bien ! Mais ne pas venir voir notre GRANDE INSTALLATION DE FOURRURES c'est très mal !

Exposition de tout ce qu'il y a de plus riche en Loutre de Mer Canadienne, Seal, Mouton de Perse, Alaska, Bokhara, Vison, Pelleteries de Fantaisies, &c., &c.

Choix immense de Capots, Manteaux, Casques, Manchons, &c., &c. Tout à des Bas Prix Spéciaux pour le Temps de l'Exposition.

RÉPARATIONS—Une spécialité !

CHS. DESJARDINS & Cie.,
No. 637 et 639 RUE STE-CATHERINE, Montréal.
ENSEIGNE DES TROIS CHEVREUILS. 10 juin-1no

FUMEZ
LE NOUVEAU CIGARE
L. A. C.
27 aout-1no

Exposition de la Puissance 1884.

Les PIANOS HAZELTON sont exhibés au centre de la batisse principale et seront joués par des artistes éminents tous les après-midi, de 2 à 4 heures, et tous les soirs de 8 à 9 heures.

Les musiciens en général sont respectueusement invités à venir les examiner.

L. E. N. PRATTE,
Seul agent pour le Canada,
1676 rue Notre-Dame,
MONTREAL.
5i-8 s

Société de Colonisation de Montréal

ORPHELINAT
DE NOTRE-DAME DE MONTFORT.

Une assemblée générale de tous les amis de la colonisation en général et particulièrement des "Orphelinats Agricoles de Notre-Dame de Montfort, aura lieu à Montréal, à la salle du CABINET DE LECTURE PAROISSIAL, No. 1717 rue Notre-Dame,

MERCREDI prochain le 10 SEPTEMBRE courant à HUIT heures P.M. précises.

ENTRÉE GRATUITE

Le Révd Père Fleurance, supérieur des orphelinats adressera la parole et fera connaître particulièrement son œuvre dans le présent et ses espérances dans l'avenir.

Le Révd Père Labelle, l'apôtre de la colonisation et d'autres orateurs populaires, prêtres et laïques feront également entendre leur voix autorisée.

Les amis de l'œuvre et particulièrement les Dames sont instamment priées d'honorer cette assemblée de leur présence. 4i-6s

Un Job Circulaire
Vous sera donné à la porte de notre
MAGASIN
Avec une liste des prix de nos marchandises, et vous comparerez avec ailleurs.
I. A. BEAUVAIS
2024 et 2028 RUE NOTRE-DAME

Exhibition ! Exhibition !
TOUS LES JOURS
Au Grand Magasin de Hardes Faites
I. A. BEAUVAIS
2024 et 2028 RUE NOTRE-DAME

Académie de Musique

LUNDI, 29 SEPTEMBRE 1884

Grande Représentation Française par le Cercle Artistique Franco-Canadien,

Avec le concours du Chœur des Montagnards, au bénéfice de la Société des Artisans Canadiens Français. Plus de 150 représentations consécutives à Paris. *Les Chauffeurs ou Pierre Lenoir.* Grand drame en 5 actes et 6 tableaux.

DISTRIBUTION.

Mme Dumontier...	Madame Granger
Marianne..........	Mlle A. de la Sablonnière
Pierre Lenoir.......	M. D. Ravaux
Frauval, Curé.......	" E. Templé
André, meunier......	" R. Ravaux
Gaufré..............	" Rorement
Oculé...............	" G. Templé
Roland.............	" Hamel
Brind'avoine........	" N. Baudry
Max................	" Rossiand
Pierre..............	" Hainault
L'Endormi..........	" Ch. Coté
Le Hibou, chauffeur.	" J. Valour
Berlin..............	" Beaujeau
Eustache...........	" A. Valeur
Jeannot, cousin d'Eustache........	" G. Landaens

Chauffeurs masqués, paysans, paysannes, gendarmes.

TABLEAUX

1er—La veillée à la ferme et l'attaque du moulin. 2me—Chez Pierre Lenoir. 3me—Punition d'un traître 4me—La chapelle et le souterrain. 5me—Supplice du Curé Frauval. 6me—Vengeance de l'Endormi.

Costumes 1796, dessinés par R. Ravaux. Exécutés par Ponton, costumier.

Prix d'admission—75c, 50c, 25c. Loges, $3.00 et $5.00.

Ouverture des portes à 7½ heures. Lever du rideau à 8 heures. Le plan de la salle est déposé chez MM. Lavigne & Lajoie, 1657 rue Notre-Dame. Dépôt des billets chez MM. Lavigne & Lajoie, et au bureau de la Société, 275 St-Constant, tous les Mardi soir. Le plan de la salle sera au bureau de la Société. 6 sept-3s

VINS, LIQUEURS, CIGARES, Etc.

Nous annonçons à nos pratiques et au public que nous avons fixé notre nouvel établissement au

No. 87 Rue St. Jacques
(Près de la Place d'Armes.)

L'on trouvera chez nous un assortiment des plus complets en Vins, Liqueurs, Spiritueux, Cigares, Etc., que nous venons de recevoir par voie d'importation directe.

Nous avons obtenu les agences de plusieurs des premières maisons d'Europe pour notre commerce de Vins et Liqueurs. Toute commande dont on voudra bien nous favoriser recevra de notre part la plus consciencieuse attention et notre marchandise sera vendue à des prix modérés et uniformes.

MATHIEU FRERES
30av 24

BREVETS

MM. MUNN & Cie., du journal *The Scientific American*, continuent à agir comme Solliciteurs pour Brevets d'invention, Caveats, Marques de Commerce, Droits d'auteur, pour les Etats-Unis, le Canada, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, etc. Des pamphlets concernant les Brevets sont envoyés gratuitement sur demande. Trente-sept ans d'expérience dans ce genre d'affaires.

Les Brevets obtenus par l'intermédiaire de MM. Munn & Cie. sont insérés dans *The Scientific American*, le plus grand, le meilleur, et le plus répandu des journaux scientifiques. Hebdomadaire, $3.20 par année. Gravures splendides et rapports des plus intéressants. Copie-échantillon, envoyée franco, sur demande. Adresse, MUNN & CIE., bureau du *Scientific American*, 261 Broadway, New-York. 6 mai 84-1no

DONEGANA HOUSE
No. 1427 rue Notre-Dame,
En face de la Gare du Pacifique.

Cet hotel magnifique vient d'être ouvert par B. LAPORTE.

Chambres meublées de première classe. Bonne Table, Bonne Cour.

Cet hotel se recommande au public voyageur par le confort qu'il lui offre.

B. LAPORTE.
7 juin-3m Propriétaire.

LOTERIE NATIONALE
— DE —
COLONISATION

Fondée sous l'autorité de l'acte de Québec. 32 Vict., ch. 36.

M. le CURE LABELLE, Directeur
S. E. LEFEBVRE, - - - SECRÉTAIRE
C. H. A. GUIMOND, - AGENT-GÉNÉRAL

VALEUR DES LOTS
$50,000

GROS LOT, Un immeuble d'une valeur de **$10,000**

1920 AUTRES LOTS

Prix du Billet, $1.00 — Un escompte de 5 o/o est accordé sur 10 billets ; 10 o/o sur 50 billets, et 15 o/o sur 100.

Pour plus amples informations, voir le Prospectus, ou s'adresser au bureau, No. 17 Place d'Armes, Montréal.

On demande des Sous-Agents.

17 juin 1no

PRESCRIPTION DU DR. NELSON

LE REMEDE INFAILLIBLE contre les Rhumes.

PRIX 25 Cents.

LAVIOLETTE & NELSON,
Propriétaires, Montréal.

PATE CHEVALLIER

Pâte de Gomme d'Epinette rouge du Docteur Chevallier.

Enregistrée à Ottawa et à Washington.

Supérieure aux Sirops de Gomme d'Epinette.

25 cents la boite.

LAVIOLETTE & NELSON,
Propriétaires, Montréal.

WANZER

Avis de Déménagement

POUR AGRANDIR NOTRE LOCAL.

Les bureaux des Machines à Coudre Wanzer seront transportés, le 1er Mai 1884, au

No. 1824 Rue Notre-Dame,

Deux portes à l'ouest de la Banque Fédérale, en face des salles d'encan de Hicks, dans le local occupé maintenant par le magasin de Marchandises Sèches de LAIDLAW.

WILLIS & Cie.,
1824 Rue Notre-Dame, Montréal.

Découverte Importante

DIPHTHERINE
OU
ANTI-DIPHTHERITIQUE

Spécifique contre la Diphtherie et autres maux de gorge.

Rien n'est meilleur pour guérir la consomption ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes.

La Diphtherie vaincue !

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

PRÉPARÉ PAR LE
Dr. N. LACERTE
LEVIS P.Q.

En vente chez les pharmaciens, et au dépôt chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame.

Prix : 50 cts la bouteille. 6m-4m 84

ENCYCLIQUE
Humanum Genus,
— DE —
Sa Sainteté Léon XIII
— ET —
MANDEMENTS
Des Evêques de Montréal, Rimouski et Trois-Rivières.

Brochure de 50 pages, format 8vo.

A VENDRE chez les principaux libraires de Montréal, Québec, Trois-Rivières, St Hyacinthe, et dans les dépôts de journaux.

PRIX, ... 5 cents

AU COMMERCE
EXCLUSIVEMENT.

H. R. IVES
& CIE.
Rue Queen, Montréal

Notre nouveau catalogue illustré de ferronneries et autres articles est maintenant prêt, et sera envoyé sur application 21j

Amers Canadiens.

Ce trésor des Dyspeptiques guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydropisies et les Rhumatismes.

PRÉPARÉS PAR LE
Dr. N. LACERTE
LEVIS, P. Q.

En vente chez les pharmaciens, et au dépôt chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame.

Prix : 30 cts. la bouteille. 6m-4m8

LA
REVUE CANADIENNE

Est la principale publication littéraire
—DU—
CANADA-FRANCAIS.

Elle se publie mensuellement par

Livraisons de 64 pages

Et elle contient régulièrement un grand nombre d'articles inédits dûs à nos principaux littérateurs.

LA REVUE CANADIENNE

Est maintenant dans sa dix-neuvième année d'existence.

Fondée en 1864, elle a traversé les grandes crises financières qui ont vu tomber les autres publications du même genre.

LA COLLECTION complète de la REVUE est le recueil le plus précieux de la littérature nationale.

La Série complète

comprend DIX - NEUF volumes qui font partie indispensable de toute bibliothèque canadienne

Les numéros du commencement de la nouvelle série (1881) sont accompagnés de deux index,—l'un par ordre alphabétique de matières et l'autre par noms d'auteurs,—qui permettent aux lecteurs de retrouver facilement les écrits publiés sur divers sujets.

Le prix d'abonnement à la *Revue Canadienne* est de

$2.50 par annee.

ADMINISTRATION AU

No. 37 Rue St. Jacques,
MONTREAL.

BULLETIN

Le gouvernement français nie que la Chine ait déclaré la guerre. Les Chambres ne seront pas convoquées avant le 15 octobre.

Patenôtre a reçu de Tsung Li Yamen une déclaration de guerre, mais l'ambassadeur a refusé de donner au document une reconnaissance officielle sur le principe de l'usage diplomatique. Il est nécessaire que cette déclaration soit faite directement au gouvernement françaises.

Le fait que la question des indemnités à Alexandrie n'est pas réglée cause beaucoup de trouble en Angleterre. Un grand nombre de personnes ont déjà été obligées de vendre des certificats de leurs créances à des spéculateurs à un discompte de 50 par cent. Le résultat sera que des usuriers retirent les bénéfices au lieu des créanciers originaires, quand la question sera réglée par le gouvernement. Le général Wolseley informe le gouvernement qu'il s'en tient à la route du Nil. Des communications officielles ont été échangées entre le gouvernement anglais et l'Allemagne au sujet de l'annexion par l'Allemagne de la côte d'Afrique. On rapporte que Bismarck répudie l'autorisation d'une telle annexion.

Des milliers de copies de la proclamation nihiliste ont circulé à Varsovie. La proclamation est signée par le comité central. Elle dit: "Dans la lutte pour soutenir le peuple contre l'autorité du Czar, nous devons avoir recours aux mêmes armes dont il se sert. Notre combat est maintenant ce qu'il a toujours été, à l'outrance. Nous avons fait justice au journaliste Skiriptyyk dont la mort a faussement été attribuée à des voleurs, mais il a été mis à mort par nous en sa qualité d'espion. Aucun traître n'échappe." La police n'a pu découvrir la source de la publication de la proclamation. Elle a saisi un nihiliste à la gare du chemin de fer déguisé en officier des gardes.

Une dépêche de Lima dit que le ministre français au Pérou a été reçu, hier, publiquement, et a présenté une lettre autographe de Grévy reconnaissant le gouvernement d'Iglesias. Tous les officiers que l'on reconnaîtra comme ayant porté les armes contre le dernier gouvernement subiront leur procès devant une cour martiale. Le congrès de Buenos Ayres a voté une somme considérable pour l'occupation définitive du terroire de Chaco. L'expédition commandée par le ministre de la guerre se mettra en route à la fin du mois. Le ministre de la Bolivie, Voca Guzman, a présenté ses lettres de créances et a été reçu publiquement.

Les journaux catholiques, en Italie, font de grands éloges de la bravoure déployée par le roi Humbert, lors de sa visite à Naples. Une souscription a été ouverte à Milan dans le but de présenter au roi une médaille commémorative de l'événement.

JURISPRUDENCE

Cour Supérieure

Montréal, 8 septembre 1884.

Présent : MATHIEU, J.

No 86.

Isidore Leclaire et al, demandeurs, vs Clodomir Lamarche, défendeur.

Jugé : Qu'un commerçant insolvable qui réside en campagne et qui vient à Montréal où il est requis de faire cession de ses biens, et qui refuse de faire cette cession, et retourne à son domicile, peut-être arrêté sur un *capias* émané dans l'après-midi du jour où la demande lui a été faite, s'il continue son commerce, lorsqu'il est rendu à son domicile.—[Art. 799 C.P.C.]

JUGEMENT.

Attendu que le défendeur, entendu comme témoin, a admis que le huitième jour de janvier dernier, dans l'avant-midi, et partant avant l'émanation du bref de *capias* émané en cette cause qui n'eut lieu que dans l'après-midi, il a été requis, par les demandeurs et un autre de ses créanciers, de faire une cession de biens à eux-mêmes ou à leur profit, et qu'il a refusé de faire cette cession, étant reparti pour retourner à St Lin, où il demeure sans faire cette cession, et qu'après cette demande, il a continué son commerce comme d'habitude jusqu'à la date de l'exécution du *capias* qui n'eut lieu que le onze janvier dernier.

Considérant qu'alors le défendeur était un commerçant, et qu'il était notoirement insolvable.

Considérant que par l'article 799 C.P.C. un bref de *capias* peut-être obtenu, si la déposition, outre la dette, constate que le défendeur est un commerçant, qu'il est notoirement insolvable, qu'il a refusé de s'arranger avec ses créanciers, ou de leur faire cession de biens, à eux-mêmes, ou à leur profit, et qu'il continue son commerce ;

Considérant que la requête du dit défendeur pour faire casser le bref de *capias ad respondendum* émané en cette cause, et pour obtenir sa mise en liberté, est mal fondée.

A renvoyé et renvoie la dite requête, avec dépens, distraits à M. et C. C. de Lorimier, avocats du demandeur.

L'Union des Commis-Marchands.

Voici quel a été le résultat des élections de *L'Union des Commis-Marchands*, qui ont eu lieu le 3 courant :

Président, D Séguin, réélu ; 1er vice président, A C R Laflèche ; 2e I P Beauvais ; secrétaire archiviste, L J Prudhomme ; assistant, L E Cloutier ; secrétaire-correspondant, O A Barrette ; trésorier, I P Coutlée ; assistant-trésorier, J E Bellehumeur ; 1er commissaire ordonnateur, P A Labrie ; 2e E Jacques ; bibliothécaire, L H Laramée.

O A BARRETTE,
Secrétaire-Correspondant

VIEUX GIBIER

Un individu qui n'est pas chanceux c'est W Brown, alias Griffin, alias O'Neil qui est sorti du pénitencier, ces jours derniers. Il avait à peine respiré l'air de la liberté reconquis après plusieurs années de captivité, que, oubliant les leçons du passé et fort de son innocence, il osa hier après-midi, mettre la main dans la poche d'une dame qui revenait du terrain de l'exposition, mais, la mauvaise chance qui s'était attachée à ses pas voulut que le chef de police Spedding, de St Henri, fut sur les lieux et le surprit sur le fait.

Il a été conduit au poste et subira son procès dans quelques jours.

TELEGRAPHIE

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

Dépeches de Nuit

CANADA

Température

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures.

Toronto, 12, 1 h. a.m.

Vallée du St Laurent :

Vents de l'ouest au nord-ouest. Beau temps, comparativement frais.

Navigation

Sorel, 12—La profondeur du chenal du St Laurent à 6 h. p. m., hier, était de 26 pieds, 4 pouces.

En route pour le Nil

Ottawa, 11—A venir à hier soir, au-delà de 200 hommes ont été engagés dans ce district pour se rendre au Nil. Ils partiront, samedi, à moins qu'un changement n'ait lieu et les citoyens de cette localité assisteront en nombre à leur départ.

Un grand seigneur

Ottawa, 12—Un jeune anglais, nommé Talbot, qui prétend être un des descendants de l'illustre famille de ce nom en Angleterre, a pensionné depuis six semaines dans un hôtel près des chaudières. Il se donnait des airs de grand seigneur et prétendait qu'une somme d'argent considérable devait lui arriver de jour en jour d'Angleterre. Lundi dernier, il montra au propriétaire un prétendu télégramme disant que trois cents louis lui avaient été envoyés. Ceci mit le propriétaire à l'aise. Le jour suivant le grand seigneur avait disparu et on en a pas entendu parler depuis à Ottawa.

ETATS-UNIS

Chaleur intense

New-York, 11—La chaleur, ici, est encore excessive, quoique une forte brise commence à se faire sentir. Vingt-cinq personnes sont mortes subitement, la plupart de ces décès ont été occasionnés par la chaleur. L'homme de police Brown est mort à Brooklyn d'un coup de soleil. Trois personnes sont mortes, ce matin, dans cette localité, de la chaleur excessive et plusieurs autres se sont affaissées.

Inondation

Eau Claire, Wis, 12—Les pertes causées par l'inondation sont énormes. Toutes les maisons de commerce sont submergées. On redoute beaucoup l'époque où les eaux se retireront parce que les fondations des édifices sont endommagées. Dans cette cité, 260 maisons ont été détruites. Deux mille personnes dépendent de leurs voisins pour se mettre à l'abri et se procurer du pain pour ce soir. Des comités de secours ont été organisés, des centaines de personnes sont nourries dans le palais de justice.

Tempête

Malden, Mass, 12—Un violent orage accompagné de tonnerre a éclaté dans les environs, hier après-midi. Le tonnerre tomba plusieurs fois, tuant les animaux, mettant le feu aux granges. Un vent violent fit sauter le toit des granges et endommagea des bâtisses. Aucune mortalité parmi les habitants de l'endroit.

FRANCE

Choléra

Paris, 11—14 morts subites par le choléra à Estoher sur 21 cas.

ESPAGNE

Choléra

Madrid, 11—Depuis le 1er septembre, il y a eu à Montfort 27 décès cholériques. Six décès cholériques et 14 nouveaux cas en Espagne durant les dernières vingt-quatre heures.

ITALIE

Choléra

Naples, 11—La situation, ici, continue à être alarmante. L'épidémie augmente ses ravages d'heure en heure. La misère et les souffrances sont effrayantes. Le Roi, hier, fut empêché de visiter les quartiers les plus pauvres. A Rome, on constate un autre décès cholérique.

Naples, 12—Durant le jour finissant à 9 hrs, ce soir, 966 nouveaux cas de choléra, 328 mortalités. Dans le reste de l'Italie 150 cas, 96 décès.

Naples, 12—La situation s'est légèrement améliorée. Le roi a visité de nouveau les hôpitaux, aujourd'hui, ainsi que les quartiers des classes les plus pauvres. Les autorités municipales ont défendu toutes processions religieuses. Deux cents gardemalades ont offert leurs services pour les hôpitaux.

RUSSIE

Départ de l'Empereur

Varsovie, 12—Le temps du départ de l'Empereur Guillaume pour Skiernevic est tenu secret, François Joseph part dimanche et revient après la conférence impériale. Le 17, il se met en route pour le Tyrol pour l'inauguration du chemin de fer vorarlberg.

CHINE

Flotte russe

Shanghai, 12—Le vaisseau amiral russe, "Berlin," est encore à l'ancre au port de Corée, pendant que la flotte est encore à Nagaski, attendant des ordres.

Guerre du Soudan

Le Caire, 12—En raison de la baisse du Nil, Wolseley a ordonné de faire des préparatifs de manière à ce que l'expédition puisse se rendre de Debbeah à Khartoum par la route du désert.

Vol de montre

James Cox, jeune peintre de 19 ans, demeurant à la ville St Jean-Baptiste, avait été arrêté, mardi dernier, pour avoir volé une montre d'une personne qui était allée visiter l'exposition. Mais on ne sait trop comment le voleur réussit à s'échapper.

Ce matin, il a été arrêté de nouveau et doit comparaître ces jours-ci en cour de police.

AFFAIRES MUNICIPALES

Comité des Finances

Le comité des finances s'est réuni, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Grenier. Sont présents, MM. les échevins Rainville, Généreux, Prévost et Son Honneur le Maire.

M. le président Grenier donne communication au comité de l'évaluation de M. Roy de l'égoût de la rue Bonaventure à $10,125 et de celui de la Côte à Barron à $3,525.

Le comité décide que cette somme ne peut pas être prise du fonds d'emprunt.

Le comité de l'Hôtel-de-Ville demande un crédit de $3,000 pour subvenir aux frais d'impressions, de papeterie et autres.

M. le président dit que le comité n'a pas d'argent et qu'il lui est impossible de faire la moindre chose dans le moment.

Le comité de santé demande un crédit de $100 pour des améliorations aux bains de l'île Ste Hélène.

Le crédit est accordé.

Le comité spécial du Havre dont M. l'ingénieur Kennedy est président, demande au comité des finances un crédit de $500 pour faire faire un examen du chenal près de Montréal.

Le maire Beaudry dit qu'il n'en voit pas l'obligation et l'affaire est renvoyée.

M. le président donne communication d'une demande de M. Derring priant le comité de lui venir en aide pour l'établissement d'une bibliothèque publique. La demande est rejetée.

Le comité des chemins demande un égoût dans la rue St Joseph à Hochelaga. La demande est refusée.

Le comité des parcs demande un crédit de $200 pour l'entretien du chemin du parc de la montagne.

La demande est accordée.

Plusieurs demandes sont ensuite faites de la part de particuliers et de compagnies pour exemption de taxes et sont toutes rejetées.

Le comité vote de payer $25 pour le loyer de la salle qui a servi à la réception de l'Association anglaise.

Puis le comité s'ajourne.

BANC DE LA REINE

COUR CRIMINELLE

11 septembre.

Séance de l'après-midi

La cause de Edouard Charlebois, accusé de parjure, s'est continuée cette après-midi devant Son Honneur le juge Baby.

Bernard Lesage est à la barre pour accusation de larcin.

La couronne interroge le chef de police Choquet et M. Champagne, l'assistant grand connétable.

Leurs dépositions sont mises de côté par la couronne, et le juge réprimande sévèrement les deux témoins pour avoir fait faire des aveux au prisonnier.

La couronne ayant déclaré sa preuve close, M. St Pierre soulève une question de droit avant d'entrer dans sa preuve.

Il dit que le chef d'accusation (indictment) porté contre le prisonnier n'est pas conforme à ce qu'en disent les autorités criminelles anglaises.

Il cite Russell "On Crimes" vol II, qui dans toutes les causes de vol comme celui-ci démontre qu'on est particulier à d'écrire l'objet trouvé.

M. Ouimet répond que le statut donne la formule pour le chef d'accusation dans un *cas de larcin et que celui de cette cause est* conforme à ce que dit le statut.

L'objection de M. St Pierre est renvoyée.

Six témoins sont examinés pour la défense ; leurs témoignages tendent à prouver le bon caractère du prisonnier, à établir les raisons pour lesquelles il n'est pas retourné à son ouvrage, chez Maxwell, à savoir la maladie et les fêtes de la semaine St Jean-Baptiste.

Les deux avocats adressent la parole au jury de la part du prisonnier et de la couronne, puis après l'adresse du juge, le jury rapporte un verdict de "non-coupable."

Sur motion de M. St Pierre, le prisonnier est libéré.

Le même jury est assermenté, et Henriette Daniel est appelée à la barre, et sur la demande de la couronne, qui déclare n'avoir pas de preuve suffisante à faire contre la prisonnière, celle-ci est acquittée.

M. Euclide Roy, son avocat fait motion pour qu'elle soit libérée ; la motion est accordée.

Georges Jobin, est amené à la barre et est libéré de la même manière.

Puis la cour s'ajourne à vendredi matin, à 10 heures.

Valant leur pesant d'or

Ne soyez pas trompés, voyez à ce que vous ayez les véritables PILLULES DE NOIX LONGUES DE McGALE, elles sont préparées avec soin, expressément pour les maladies ci-haut mentionnées ; et peuvent être prises en aucune saison ou aucun climat

FAITS DU JOUR

Ephémérides—Vendredi, le 12 septembre. Lever du soleil, 5 h 35 ; coucher, 6 h 10. Fête de St Raphaël, archange.

1877—La communauté des sœurs de St Joseph, de St Hyacinthe, fondée par Mgr L Z Moreau.

1883—Ouverture de l'exposition de Toronto, par le marquis de Lorne et la princesse Louise.

—Messieurs Laviolette et Nelson viennent de recevoir de France de l'Eau de Vichy fraîche des sources Célestins et Elisabeth ainsi que de l'Eau Minérale de Contrexéville. Ces Eaux Minérales sont hautement recommandées dans les affections de l'Estomac, du Foie et des voies urinaires. jno

—M. Fred Lapointe, si avantageusement connu du public, au No. 555, rue Ste Catherine, offre en ventre des ameublements de chambre à coucher en noyer noir depuis $40 à $150. Sideboard en noyer noir avec une grande glace pour $25. Amendements de chambre à coucher en frêne, depuis $16.50 à $50 ainsi que beaucoup d'autres meubles à des prix très bas.

FRED. LAPOINTE,
15m84-jno 555, rue Ste Catherine.

Les visiteurs Musiciens à l'Exposition sont priés de prendre en note le fait que les magnifiques PIANOS HAZELTON de New-York, sont exposés dans le voisinage des Pianos Weber de New-York, offrant ainsi aux connaisseurs une occasion unique de comparer les qualités artistiques des deux instruments.

Comme représentant des Pianos Hazelton, j'invite cordialement les artistes à établir la comparaison eux-mêmes.

L. E. N. PRATTE

Montréal, 9 sept. 1884. 11s-31

BEURRE

On peut toujours se procurer de bon Beurre au Marché à Beurre de

J. B. RICHER,
10s-21 468 rue Lagauchetière, Montréal.

Exposition de la Puissance 1884.

Les PIANOS et les ORGUES "DOMINION" sont exhibés dans l'annexe gauche et seront joués sur les après-midi par des artistes distingués, de 4 à 5 heures, et tous les soirs de 8 à 9 heures.

Les musiciens en général sont respectueusement invités à venir les examiner.

L. E. N. PRATTE,
Seul agent pour la Province de Québec
1676 Rue Notre-Dame,
5i-8s MONTRÉAL.

C'EST CHEZ
I. A. BEAUVAIS
QUE SE VENDENT LES HARDES FAITES A SI BON MARCHÉ POUR
Hommes et Enfants
2024 et 2028 RUE NOTRE-DAME

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX

Le soussigné offre en vente une magnifique paire de chevaux bien pareils, d'une seule couleur, sous poil noir. Prix modéré.

THEOPHILE TRUDEL,
St. Prosper, comté de Champlain.
2sf 84-jno

COMMERCE ET FINANCES

BULLETIN MARITIME

Port de Québec

Entrées

11 septembre.

Barque Summerlee, Hunter, de Leith, John Burstall et cie, charbon.

Goëlette E D Myra, Thérault, des Iles de la Madeleine.

Goëlette Joséphine, Richard, de la Rivière au Renard, H Dining et Cie, épaves.

Vapeur Delta, Crowell, de Pictou, pour Montréal.

Barque Jones Fergusen, Sim, de Londres, pour Montréal.

Vapeur Castle Craig, pour Montréal.

Barque Bigden, de Honfleur, pour Batiscan.

Sorties.

Barque Queen of Australia, Clarke, pour Liverpool, R R Dobell et Cie.

Vapeur Manitoban, Carruthers, pour Montréal, Allans, Rae et Cie.

Goëlette Cerilly, Raymond, pour Percé, Gagnon et frère.

Brick Ida, Pedersen, pour l'Ile de Man, Wilson et Cie.

Port de Montréal

Entrées

11 septembre.

Vapeur Clandon, Pittick, de Sydney, Carbray, Routh et Cie, charbon.

Barque George, Grand, de Tai-Wan-Fou, Anderson, McKenzie et Cie, sucre.

Sorties

Barque Felicia, Tergardt, pour Buenos-Ayres, Anderson, McKenzie et Cie.

Vapeur Peruvian, Ritchie, pour Liverpool, H & Allan, général.

Bulletin Financier

11 septembre 1884.

Il y a peu de commentaires à faire sur la situation du marché monétaire. Les fonds sont abondants et à bon marché. Les prêts sur titres, à demande, se font à 4 ou 5 p.c ; ceux remboursables à date fixe paient 5 ou 6 p.c.

Les escomptes varient entre 6½ et 7½ suivant signatures.

Le change sur Londres est plus ferme ; le taux payé pour 60 jours de vue est de $4.82½ à $4.83 ; et pour 3 jours de vue de $4.84½ à $4.85½. Les transferts par le câble se vendent à $4.87½.

Les traites à vue sur New-York se négocient à ⅛ de prime.

La bourse n'a eu qu'une seule séance encore aujourd'hui, l'inactivité des affaires et le désir de visiter l'exposition ont décidé MM. les courtiers à prendre une autre demi-journée de congé.

Les cours sont fermes.

Voici les ventes :

AVANT-MIDI

11 septembre.

Banque de Montréal, 16 à 191, 15 à 191½
Banque des Marchands, 25 à 113½, 1 113.
Télégraphe, 40 à 114½.
Richelieu, 50 à 57½.

N. B. L'action en dommages pour $25,000, intentée par M. Michaud contre la compagnie du Richelieu, a été plaidée aujourd'hui devant un jury. Le verdict a été rendu en faveur de la Compagnie qui est exonérée de toute responsabilité.

BULLETIN COMMERCIAL.

—Les prix pour disponible à Chicago ont été aujourd'hui : Blé, 76¼ c. Maïs, 54⅝ c Avoine, 24½. Lard salé, $16.60. Saindoux $7.27½.

—Le seigle canadien à New-York est coté de 70 à 71c.

—La Halle au blé est à la baisse. Les farines et les grains se meuvent assez activement aux prix que nous cotons.

—M. Jules Heilbronner a quitté la rédaction du *Moniteur au Commerce*. Il se propose de publier un journal commercial s'occupant d'une spécialité.

M. Dagron Richer, qui a fondé le *Moniteur* et qui l'a rédigé pendant si longtemps, y a repris sa place qu'il remplira, nous en sommes certain, avec toute la compétence qu'on peut désirer.

Ces changements se rattachent d'une façon plus ou moins directe, au changement de propriétaire du journal.

Marché Viger

11 Septembre.

400 bêtes à cornes, ce matin, sur le marché ont été vendues de $3.75 à $4.50. On comptait 600 moutons et agneaux. Les moutons ont atteint de $2.25 à $5 et les agneaux de $1.50 à $3.50. 5 veaux ont été vendus de $2 à $6. 10 cochons gras ont atteint $6.25 par 100 lbs.

ARRIVAGE DE DENRÉES

Montréal, 11 septembre 1884.

	G.-T.	P.-C.
Blé, minots	....	....
Maïs "	....	....
Pois "	....	....
Avoine "	....	....
Seigle "	....	....
Orge "	....	....
Farine, barils	1122	6276
Farine d'avoine "	....	....
Potasse	5	....
Beurre, tinettes	718	....
Lard salé "	85	....
Saindoux "	....	....
Fromage caisses	1190	356
Porcs abattus	....	....
Suif, barils	....	....
Cuir, rouleaux	....	....
Alcools	....	10
Tabac, colis	83	....
Pétrole	....	....
Peaux crues	592	....

MARCHE DE LIVERPOOL

(Par dépêche.)

11 septembre.

	s. d	s. d
Farine par quint. 1	10.0 @	11.6
Blé du printemps	6.10	6.11
Blé rouge	6.10	7.2
Blé, Californie No 2	6.11	7.0
" No 1	7.2	7.6
Maïs	5.2½	0.0
Avoine par 100 lb	5.5	0.0
Orge	5.6	0.0
Pois	6.7	0.0
Lard salé	76.0	0.0
Saindoux	38.0	0.0
Lard fumé	48.0	49.0
Suif	35.6	0.0
Fromage nouveau	51.0	0.0

MARCHE DE CHICAGO

(Par dépêche)

11 septembre.

Blé	livraison	
" "	septembre	0 76¼
" "	octobre	0 77¼
" "	novembre	0 79¼
Maïs	livraison	
" "	septembre	0 54⅝
" "	octobre	0 51⅝
" "	novembre	0 45¼
Avoine	livraison	
"	septembre	0 24⅝
"	octobre	0 25
"	novembre	0 25⅜
Lard salé	livraison	
" "	septembre	16 00
" "	octobre	15 50
Saindoux	livraison	
" "	septembre	7 30
" "	octobre	7 30
" "	novembre	7 25

Blé, maïs et avoine en baisse.
Lard salé et saindoux en baisse.

BEURRE ET FROMAGE

11 septembre

Nous cotons :

Beurres nouveaux, frais	0 21½	0 23½
Des Townships	0 18	0 20
Morrisburgh	0 17	0 18
De l'Ouest	0 14	0 17
Brockville	0 17	0 18
Kamouraska	0 14	0 16

Fromage,

Fromage d'août	0 09½	0 10
Fromage de sept. et oct.	0 00	0 00
Fromage commun	0 07	0 08

Le beurre est en meilleure demande et ferme.

Le fromage est soutenu.

Le câble cote le fromage nouveau à Liverpool, 51s 0

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par dépêche)

11 septembre.

Clôture :

Blé rouge No 2,			
do	do	septembre	0.86½
do	do	octobre	0.87⅜
do	do	novembre	0.89⅜
Maïs comptant			
do	do	septembre	61
do	do	octobre	61½
do	do	novembre	60⅜
Avoine.			
do	do	septembre	31½
do	do	octobre	31½
do	do	novembre	32¼

Blé en baisse de ⅛ à ¼c. Maïs en baisse de 1½ à 2c. Avoine en baisse de ⅛c.

MARCHE DE MONTREAL.

Grains et Farines

11 septembre,

Supérieure extra	$4 35 @	4 45
Extra superfine	4 25 @	4 30
" du printemps	4 10 @	4 15
Forte (moyenne)	4 50 @	4 85
" de boulangerie	5 00 @	5 50
Superfine	3 25 @	3 35
Fine	3 05 @	3 10
Middlings	2 85 @	3 00
Forte en sacs de 100 lbs.	2 15 @	2 30
Extra " "	2 00 @	2 10
Sup. " "	1 65 @	1 70
Forte de blé rouge d'hiver en poche de 100 lbs	2 75 @	2 80
Blé rouge d'hiver	0 90 @	0 95
" blanc "	0 89 @	0 92½
" rouge du printemps	0 89 @	0 92½

Issues de blé :—

Son (gros)	$15.50 à 16.00
" (fin)	19.00

Grains grossiers

Pois le minot de 66 lbs...	0 85 à	0 87½
Avoine " 32 "	0 37	0 38
Orge " 48 "	55	0 65
Maïs " 56 "	65	0 67
Seigle " 56 "	70	0 71

MARCHE AU FOIN

Nous cotons ;

Foin pressé, la tonne	9 00	9 50
" en bottes 1re qualité	7 00	8 50
" " 2e "	5 00	6 50
Paille	4 00	5 50

A New-York les prix sont :

Mil 1ere qualité	0.95 à	1.00
" bon	0.85	0.90
" moyen	0.70	0.75
Mêlé	0.60	0.65
Trèfle	0.50	0.55

MARCHE DE DETAIL.

5 sept, 1884.

Produits de la ferme—		
Beurre frais, pain	0 23	0 30
" tinette	0 15	0 20
Œufs frais, la douz	0 22	0 25
Grains—		
Avoine	$1 00	à $0 00
Sarrazin	1 50	1 6
Fèves	1 60	2 00
Pois	1 05	1 20
Blé-d'inde	90	1 00
Fruits—		
Ananas, la pièce	0 30	0 40
Cocos, le 100	0 00	5 50
Pommes le baril	2 50	5 00
Raisins, la livre	0 08	0 10
Oranges la douz	0 30	0 40
Citrons, la caisse	8 00	9 00
Bananes, le régime	2 50	6 00
Pastèques, pièce	1 50	0 00
Fraises, la pinte	....	0 00
Bleuets "	....	0 05
Volaille et gibier		
Oies par lb	0 10	0 11
Poules "	0 00	0 00
Canards "	0 14	0 17
Pigeons la doz	2 50	2 80
Dindes par lb.	0 12	0 14
Poulets	0 25	0 30
Divers—		
Miel en gâteau	0 15	0 00
Miel coulé la lb.	0 10	0 00
Sucre d'érable nouv	0 8	0 10
Sirop d'érable	0 90	1 00
Tabac en rolls "	0 15	0 20
Plumes mêlées "	0 12	0 14
" d'oies "	0 60	0 78
Noix le minot	0 75	0 80
Cire la lb.	0 35	0 40
Légumes :—		
Pommes de terre, sac	0 40	0 50
Choux, douz	0 30	0 00
" rouges, doz	0 00	0 00
Oignons, la boite	0 00	0 00
" rouges "	0 25	0 40
Navets minot	0 00	1 20
Betteraves, minot	0 00	0 50
Carottes douz	0 40	0 50
Panais "	0 20	0 00
Tomates, minot	0 25	0 00
Persil, le paquet	0 08	0 00
Laitue, la doz.	0 20	0 00
Concombres, la douz	0 05	0 00
Haricots verts, minot	0 50	0 00
Petits Pois " "	0 50	0 00
Chicorée, douz	0 00	0 00
Viandes—		
Bœuf p. livre, 1re qual.	0 08	0 12
" " 2e "	0 00	0 00
Mouton " 1re "	0 08	0 10
" " 2e "		
Veau	0 06	0 10
Agneau	0 00	0 12
Porc par 100 livres	8 00	8 50
" à la livre	0 11	0 12
Poisson—		
Morue et haddock frais	0 07	0 08
Homard	0 10	0 12
Flétan	0 08	0 10
Brochet	0 08	0 10
Carpe	0 08	0 10
Truite et poisson blanc	0 10	0 12
Truite rouge, la livre	0 12	....
Eperlans	0 00	0 09
Hareng frais la douz	0 20	....
Anguilles la pièce	0 10	0 15
Truite tachetée la lb.	0 10	0 12
Doré "	0 00	0 15
Haddock fumé "	0 10	....
Maskinongé	0 15	....
Escargot	0 08	....
Eturgeon frais	0 08	....
Maquereau	0 10	0 15
Thon	0 12	0 00
Saumon frais "	0 20	0 25
Petite Morue	....	....
Haddock fumé	0 10	0 00
Carpe, la livre	0 10	0 00
Brum, la livre	0 12	0 00
Barbotte fraiche, paquet	0 20	0 00

PRIX COURANTS, DU GROS.

Epiceries.

Mélasses et Sirops.	♥ gal. imp.		
Melasses Barbades	do	0 40	0 42½
do Trinidad	do	0 35	0 37½
Sirop pâle, extra, Redpath	do	0 70	0 00
Sirop de Redpath, D	♥ lb	0 03½	0 03½
do M	do	0 03	0 03
do B	do	0 03	0 04
do VB	do	0 04	0 04
Epices.			
Poivre noir	do	0 17	0 20
Poivre blanc	do	0 26	0 28
Piment	do	0 11	0 12
Cannelle	do	0 11	0 12
Macis	do	0 80	0 95
Noix de Muscade	do	0 80	0 80
Clous de Girofle	do	0 18	0 20
Gingembre Jam.	do	0 22	0 28
Sucres bruts.			
Porto Rico	do	0 00	0 00
Barbades	do	0 05½	0 00
Cuba	do	0 05	0 00
Raffinés blonds	do	0 06	0 07½
Blancs cubes	do	0 08	0 09
Granulés	do	0 07	0 07½
Epiciers A	do	0 00	00
Macaroni.	♥ paq.		
Paq. de 1 lb.		0 20	0 00
Tapioca de Rio.			
Paquet de 1 lb.		0 12	0 00
Fruits secs :			
Malaga	par boîte	1 95	2 00
London Layers	do	2 25	2 50

Raisins Valencias	♥ lb	0 05	0 05½
do Sultanas	do	0 06	0 07
do Corinthe	do	0 05	0 05½
Figues Malaga, boîtes	do	0 04½	0 06
do Eleme, petites boîtes	do	0 13½	0 15
Prunes	do	0 05	0 06
Amendes de Provence	do	0 00	0 15
do Tarragone	do	0 00	0 17
Noix de Bordeaux	do	0 07	0 15
do du Brésil	do	0 11	0 12
Peanuts	do	0 12	0 15½
Sardines à l'huile	♥ ¼t	0 11½	0 12½
do do	demie	0 23	0 25
Produits de Batty & Co	♥ dous	0 00	0 00
Produits de Cross & Blackwell :			
Marinades assorties p. doz		75	2 80
	♥ 100 lbs.		
Riz, Arracan du moulin de Montréal	do	3 60	4 25
Sagou	do	5 25	6 00
Tapioca	do	5 50	7 00
Arrow root	do	10 00	14 00
Thés.	♥ lb.		
Japon commun à moyen	do	15	0 26
do moyen à bon	do	0 25	0 40
do bon à choix	do	0 40	0 60
Poudre à canon	do	0 26	0 70
Impérial moyen à bon	do	0 00	0 38
do bon à choix	do	0 35	0 58
Young Hyson ordinaire à bon	do	0 15	0 33
do bon à choix	do	0 38	0 60
Congous commun à ordinaire	do	0 16	0 25
do bon ordinaire à bon	do	0 28	0 38
do fin à choix	do	0 40	0 80
Souchongs	do	0 35	0 40
Oolongs	do	0 33	0 60
Spiritueux.			
Eau de vie, Hennessy	♥ gal	5 50	0 00
do	♥ cse	11 10	11 50
do Martel	♥ gal	4 50	0 00
Eau Martel	♥ cse	10 50	10 75
Esprits :			
65 O. P. Entrepot	♥ gal	0 99	1 00
50 do do	do	0 89	0 90
25 O. P.	do	0 57	0 60
Wiskey, droit payé, Gooderam	do	2 45	0 00
Rye do do	do	1 32	0 00
Whiskey, W-W	do	2 44	0 00
Rye do	do	1 31	0 00
Gin de Kuyper cse rue	do	7 75	0 00
do cse vte	do	3 90	0 00
do en fûts	do	2 00	2 10
Ale, Bass	qts	2 37½	2 40
do	pts	1 57½	1 60
Porter Guinness	qts	2 37½	2 40
do do	pts	1 57½	1 6
Champagne :			
Pommeray, qts		29 00	
do pts		31 00	
Piper Heidsick, qts		22 50	
do pts		24 00	
Jules Mumm. qts		21 50	
do pts		23 50	
J & D Mumm, qts		29 00	
do pts		31 00	
Jos. Perriere, qts		14 00	
do pts		15 00	
Ackerman & L. carte noire, qts		11 50	
do do do pts		12 50	
Brandy.			
Otard, Dupuy et Cie		3 90	4 50
do do	cse	10 50	10 50
Bisquit, Dubouché et Cie	cse	7 50	0 00
Quantin et Cie		3 25	3 50
do do	cse	8 00	0 00
Pinet Castillon	do	3 30	3 40

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE

Lundi le vingt-neuvième jour de **Septembre** courant, à DIX heures de l'avant-midi, sur les lieux, sera vendu aux enchères publiques, un emplacement situé dans la cité de Montréal, portant le numéro quatre cent six sur le plan et au livre de renvois officiels du quartier Ste. Marie de cette ville, et le numéro quatre-vingt sept (No. 87), de la rue Maisonneuve.

Cet emplacement dépend de la communauté de biens qui a existé entre Louis Huet dit Dulude, charcutier, et feue Dame Eloise Jodoin, son épouse.

Pour les conditions, s'adresser aux notaires soussignés.

Montréal, le 11 septembre mil huit cent quatre-vingt quatre.

BEAUDRY, LESAGE & LESAGE,
Notaires.
Par C. E. G. LESAGE.
No. 67 rue St. Sulpice, Montréal. 6i-2fs

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, (comprenant les plans et devis), adressées au soussigné, faites séparément et portant respectivement les suscriptions suivantes : (1) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Trois-Rivières, P.Q. ;" (2) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Sherbrooke, P.Q ;" et (3) "Soumission pour appareil de chauffage, bureau de poste de Cornwall, Ont.," seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 10 d'OCTOBRE prochain, pour le parachèvement des travaux susdits.

Copies des plans des édifices que l'on se propose de chauffer et un mémoire des ouvrages requis, seront fournis aux personnes qui désirent soumissioner. Ces dernières devront indiquer l'arrangement, etc., de leur appareil, et en fournir un devis bien détaillé.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies, et portent leurs véritables signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme *égale à cinq pour cent* du montant de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics
Ottawa, 8 Septembre 1884. 11s-3i

VER SOLITAIRE

Un homme de science allemand éminent, a récemment trouvé un spécifique absolu contre le ver solitaire, d'un extrait de racine. Ce remède est plaisant à prendre et nullement dangereux pour le patient, tandis qu'il est la terreur du *Ver Solitaire* qui abandonne sa victime, et est rejeté en entier, avec la tête, tandis qu'il est encore en vie.

Un médecin a employé ce spécifique dans plus de 400 cas, avec un succès complet dans tous. Guérison garantie.

Aucun argent demandé avant l'évacuation de la tête même.

Envoyez un timbre pour circulaires et conditions.

HEYWOOD & Co.,
19 Park Place, New-York,
2 Juillet 84

D. PARIZEAU.
—MARCHAND DE—
BOIS de SCIAGE
BUREAU PRINCIPAL :
Coin des rues Craig et St. Denis,
(En face du Carré Viger.)
—CLOS :—
Coin des rues Craig et St. Denis, et 430 rue Lagauchetière, près la rue St-Laurent, Montréal
Assortiment varié. Prix raisonnable.
27 fe

Déménagement

ORNEMENTS D'EGLISE, STATUAIRE, IMAGERIE, Etc

MM. L. E. DESMARAIS & CIE.

ci-devant du No. 16 rue St. Laurent, ont le plaisir d'informer le clergé, les communautés religieuses et le public en général que, pour la plus grande commodité de leur nombreuse clientèle, ils ont transféré leur établissement au

No. 1628 RUE NOTRE-DAME

Tout près de la Côte St. Lambert, l'endroit le plus central de la ville, où ils continueront comme par le passé, la confection et l'importation de tous les objets se rapportant au culte religieux.

L. E. DESMARAIS & Cie.

N. B.—L'atelier photographique demeure sur la rue St. Laurent. 4 aout 84

Propriété a Vendre

Les manufacturiers et toutes les personnes ayant besoin d'un vaste bâtiment pourront se procurer, à des conditions exceptionnellement avantageuses, cette magnifique bâtisse en pierre de taille et brique, couverte en fer blanc et surmontée d'un clocher portant le nom de l'Hôtel Broadway et aussi connue comme "Propriété Hutchins," située à Hochelaga.

Cette spacieuse et solide construction peut aisément se diviser en logements.

L'eau de l'Aqueduc Montréal et le belle lit sont conduites par travaux séparés.

Possession immédiate.

A VENDRE AUSSI A CONSTITUT en bloc ou séparément 70 lots à bâtir, près de l'église.

S'adresser au notaire Léveillé, 29 rue St Jacques, ou à M. Jos. Léveillé, surintendant des pilotes, No. 93 rue St. Christophe jno-41

HABITS
EN ALPACA.
VESTES BLANCHES
DUSTERS
EN TOILE.
A DES PRIX REDUITS
—AU—
STANDARD Clothing Hall,
1877 et 1879
Rue NOTRE-DAME
ANCIENS NUMEROS 41 & 43 RUE ST-JOSEPH
Regardez les Vitrines pour l'ancien numero et au-dessus la Porte pour le nouveau
Regardez pour la devanture BLEUE.
Un Block en deça de la rue McGill.
7 juin 84 jno

Simple, Durable, Effective, finie avec luxe.

Nouveau Royal A
Nouveau Royal A

L'aiguille s'enfile et s'ajuste seule, la machine ne se meut pas en arrière, et est adoptable partout. Office principale.

BRODEUR & ST. PIERRE 1437 rue Notre-Dame, près de l'Hôpital Notre-Dame, Montréal.
Succursale: C. COUTTLEE, 381 rue Ste. Catherine, Montréal. 6m-2jn-4fr
AGENTS DEMANDES

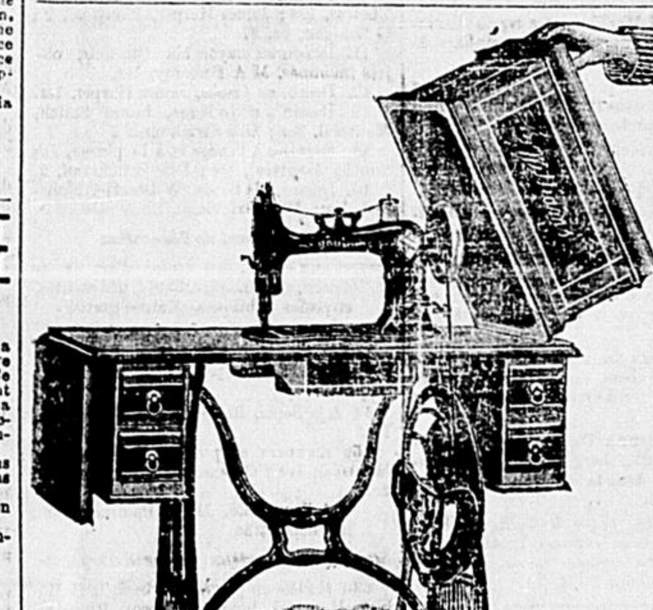

LA NEW WILLIAMS

C MARTEL
543 Rue Ste. Catherine, Montreal
6m-16 mai 84

Fumez le meilleur CIGARE DE 5 Cts.
DEMANDEZ LE
"ALL NATIONS"
En vente chez tous les Tobacconnistes. Fabriqué par
L. O. GROTHE, 315 Rue St Paul,
MONTREAL. 15a-jno

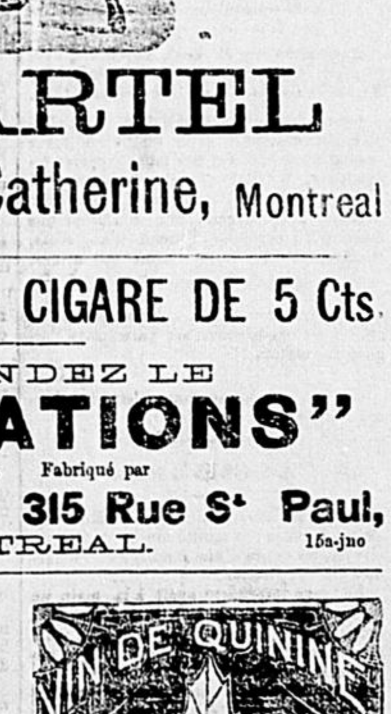

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

ÇA ET LA.

Kasson, le nouveau ministre des Etats-Unis à Berlin, a présenté ses lettres de créance à l'empereur, avant-hier.

La cour de l'Echiquier, à Québec, s'est ouverte, hier, sous la présidence du juge Fournier, de la cour Suprême.

La grande exposition annuelle d'Ontario a été ouverte hier par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Robinson.

L'hon M. Bowell nie que M. Patterson, percepteur des douanes de Toronto, doit être nommé à la même charge à Ottawa.

Le congrès bolivien s'est assemblé à Guere et a élu le général Pacheco à la présidence de la République. Le traité de paix conclu entre le Chili et la Bolivie a été ratifié.

Le *Courrier du Canada* et le *Nouvelliste* prétendent que c'est M. Tarte qui a rédigé la déclaration faite à la dernière session, par le Dr Martel, député de Chambly, contre l'hon M. Mercier, chef de l'opposition.

Port Arthur a fait des progrès merveilleux depuis quelques années. Dans l'espace de huit mois, la population a été portée de 1,000 à 5,000. en 1882, 202 vaisseaux sont entrés dans le port; en 1883, 486; au 31 juillet de cette année, le nombre s'est élevé à 836.

Nous lisons dans l'*Electeur* :

"Avec les *castors*, il faut toujours être sur ses gardes, car ils sont capables de tout oser et de tout faire."

C'est sans doute pour cette raison, riposte le *Courrier du Canada*, que l'*Electeur* faisait tant de mamours aux *castors* durant la dernière élection locale de Lévis!

Les employés de l'établissement du *Nouvelliste* ont profité de l'occasion que leur fournissait l'agrandissement de ce journal pour causer à MM. J G Gingras et Eug. Rouillard, propriétaires, une surprise des plus agréables.

Lundi, quelques minutes avant que le premier numéro du *Nouvelliste* vint à paraître sous son nouveau format, le chef d'atelier, M. Alaric Renaud, fit mander les propriétaires du *Nouvelliste* et leur donna lecture, en présence de tous les employés de l'établissement, d'une adresse des plus flatteuses.

Un superbe cadeau suivit cette présentation d'adresse.

MM. Eug. Rouillard et J. G Gingras ont remercié chaleureusement ces braves employés et de leur cadeau et des bons souhaits formulés dans leur adresse.

Télegraphie Resumee

—500 immigrants mormons sont arrivés à New-York, hier.

—Les funérailles du secrétaire Folger ont eu lieu, hier après-midi à Geneva, E-U.

—La division de quartiers de la ville d'Ottawa rencontre des obstacles sérieux.

—Sir David MacPherson a repris l'exercice de ses fonctions comme ministre de l'intérieur.

—La Russie va probablement remplacer les Etats-Unis dans l'approvisionnement du pétrole aux marchés européens.

—Il s'est récolté, cette année, dans les environs de Québec, au delà de 25 pour 100 de plus de blé qu'à l'ordinaire.

—Le capitaine Hand, est arrivé d'Halifax à Québec pour prendre commandement de la corvette impériale "Garnet."

—Les excursionnistes au nombre desquels étaient les membres de l'Association anglaise sont arrivés à Winnipeg en bonne santé.

La *Gazette du Canada* contient un arrêté du conseil prohibant l'importation dans les territoires du Nord-Ouest des bestiaux du Montana.

—Il est rumeur à Toronto que M. James Beaty occupera la charge de juge actuellement vacante dans la cour du banc de la Reine d'Ontario.

—Le cadavre trouvé à Rockland, hier, est celui du jeune sauvage Eustache, qui s'est noyé, il y a quelque temps, dans les glissoires d'Ottawa.

FAUTES A CORRIGER

DEUX PAR JOUR

....mais—jusqu'à ce moment, je déclare qu'il a juré faux *sous serment.*

Témoignage de M. Loui Fréchette, avocat, de Montréal, devant la Commission Royale.—*La Patrie*, du 8 septembre, 1884.

"Jurer" étant déjà synonime de "affirmer, par serment," celui qui écrit *jurer sous serment* commet une faute appelée redoudance. Il fallait dire simplement: "il a juré faux," ou "il a dit une fausseté sous serment", ou encore, "il a affirmé une fausseté"; car dans la bouche d'un avocat, "affirmer" et "jurer" sont synonimes.

***

"Comment se fait-il, qu'une annonce signée par trois libéraux ait paru dans l'organe des castors!"

H. B.

Ça, ce n'est pas une faute, c'est une bassesse digne d'un chevalier ...

ACCIDENTS

Un jeune homme du nom de McArvey s'est fait couper la moitié de la main gauche par les dents d'une machine en mouvement à l'exposition.

Le jeune imprudent avait à la main un papier qu'il approcha de la machine; les dents d'acier saisirent le papier et la main et coupèrent les quatre doigts un peu au-dessus des jointures.

Le malheureux jeune homme a immédiatement été transporté à l'hôpital.

—En sortant par une des barrières du terrain de l'exposition, un enfant de 5 ou 6 ans s'est fait arracher deux ongles en se laissant prendre la main dans les barreaux d'obstacle.

—Si vous craignez la consomption à cause de votre dyspepsie et de votre manque d'appétit, ou encore si vous redoutez le choléra parce que votre estomac et vos instestins sont souvent dérangés, servez-vous sans hésiter des Amers Canadiens du Dr N. Lacerte, lesquels sont le plus sur prophylactique ou préventif de ces redoutables maladies. 30 cts la bouteille. Laviolette et Nelson.

L'EXPOSITION

Sixième jour—Suite de la liste des prix.—Petites notes.

Hélas, encore de la pluie! le temps est d'une humeur qui désole tout le monde; la pluie abondante de la nuit dernière pouvait nous donner lieu d'esperer en une température plus favorable; mais il était à peine neuf heures, ce matin, que de nouveaux brouillards nous arrivaient chargés d'eau. Heureusement ça n'a pas été long.

A midi, un nouvel orage accompagné des éclats de la foudre est encore venu s'abattre sur nous. Mais voilà que l'accident nous envoie un vent favorable; l'"Harmonie" deverse dans les airs ses flots de bonne et belle musique et la gaité renait sur toutes les figures. A propos de musique; disons-le encore une fois: on se plaint partout qu'il n'y en a pas assez, on croit qu'il serait plus avantageux pour le trésor du comité de l'exposition s'il y avait de la musique l'avant-midi comme l'après-midi. On sait tout l'entrain que les accords d'nue d'une fanfare produit toujours dans des circonstances comme celles qui accompagnent une exposition.

Nous allons maintenant donner la liste des prix qui ont été décernés hier:

LES BEAUX ARTS

Classe 12e—Peintures à l'Huile et Aquarelle, dessins, sculpture, statuaire, gravure, lithographie, écriture à la main, matériaux employés dans les Beaux-Arts, etc, etc.

Peintures à l'huile, par artistes de profession.

1. Portrait, 1e Henry Carey, Montréal; 2 A Boisseau, Montréal.

2. Sujet historique, 1e W L Judson, Lennoxville; 2 A Boisseau, Montréal.

3 Paysage, (sujet canadien), 1e A Boisseau; 2 A F Lœmans.

4 Paysage (sujet non-canadien), 1e Paul Reel, London; 2 W L Judson, Thamesville, Ont.

5 Animaux, d'après nature, 1e Paul Reel, London.

6 Fleurs ou fruits, 1e S Hawkett, Montréal.

7 Peintures maritimes [sujet canadien], 1e A Boisseau, Montréal; 2 W L Judson, Thamesville, Ont.

8 Peintures maritimes [non canadien], 1e W L Judson, 2 Castle & Son.

9 Objets inanimés, 1e Paul Reel, London, Ont.

Aquarelle, par artistes de profession

10 Portrait, 1e C Gall, Montréal.

11 Sujet historique, 1e L G Capello, Montréal.

Dessein ombragé par artistes de profession.

22. Esquisse à l'encre et à la plume, James Smith, Montréal, 1.

24. Dessien à la Sépia, James Smith, Montréal, 1.

Peintures à l'huile, par des amateurs.

25. Portrait, M A Pomeroy, Compton, A B Groe, 2.

26. Sujet historique, Dlle Strickland, Oshawa, 1; W Mathews, Montréal, 2.

27. Paysage (sujet Canadien), D W Lockerby, Montréal, 1; Dlle Strickland, 2.

28. Paysage, (sujet non Canadien), Walter Danks, London, Ont, 1; Dlle Strickland, 2.

29. Animaux d'après nature, Dlle Strickland, Oshawa, 1.

30. Fleurs ou fruits, M A Pomeroy, Compton, 1; Dlle Strickland, 2.

31. Peinture maritime, M A Pomeroy, Compton, 1; Dlle Strickland, 2.

32. Objets inanimés, Thos Cassil, Montréal. 1; Dlle Strickland, 2.

Aquarelle, par Amateurs

33. Portrait, M A Pomeroy, Compton, 1er.

34. Sujet historique, Dlle Strickland, 1er.

35. Paysage (sujet canadien), Dlle Strickland, 1er; G W Beuthner, Montréal, 2.

36. Animaux d'après nature, Dlle Strickland, 1er.

37. Fleurs ou fruits, Dlle Marie Lacombe, Côte des Neiges, 1er; Dlle McDonald, London, 2; Mme Antrobus, 3.

39. Objets inanimés, Dlle Strickland, 1er.

Dessin au Pastel, par Amateurs

40. Portrait au crayon, L Juteau, Ste Thérèse, 1er; James Harper, Montréal, 2; G Lanigan, do, 3.

41. Dessin au crayon blanc ou noir, objets inanimés, M A Pomeroy, 1er.

42. Dessin au fusain, James Harper, 1er.

43 Dessin à main levée, James Smith, Montréal, 1er; Dlle Strickland, 2.

44. Esquisse à l'encre et à la plume, Jas Smith, Montréal, 1er; Dlle Strickland, 2.

46. Dessin à la Sépia, W Décarie, Montréal, 1er; Dlle Strickland, 2.

Département de l'éducation

Ouvert aux élèves des écoles d'art et de dessin, académies, collèges, universités, et écoles publiques. Entrée gratis.

49o D'après l'objet, A Pomeroy.

51o Perspective, A Pomeroy.

53o D'après modèle et objet, M A Pomeroy, 1er.

54 A la Sépia, Robert McRae, Montréal, 1er.

55o En encre et plume, Robt McRae, Montréal, 1er; C Saussereau, du Montréal, 2e.

56o A l'aquerelle, M A Pomeroy, 1er; J E McPherson, 2e.

Statuaires et modèles de machineries, etc.

63o Modèle en plâtre, original, L H Hébert, Montréal, 1er; A Vincent, Montréal, 2e.

67o Dessin d'ingénieur civil ou arpenteur, colorié ou non, Henry Malingre, 1er.

68o Dessin d'architecture en perspective, colorié, W H Hodgson, 1er.

69o Dessin d'architecture, sujet quelconque, W Décarie, 1er; James Smith, Montréal, 2e.

70o Dessin et plan d'une résidence d'artisan pour ville, spécifiant le coût en divers matériaux de construction, James Smith, 1er.

74o Dessin et plan d'une résidence rurale, avec dépendances, spécifiant le coût en divers matériaux de construction, James Smith, 1er.

77o Dessin pour verre colorié pour chassis, R Spence, 1er.

Lithographie, gravure, etc.

87. Echantillon gravure sur bois, portrait avec épreuve en photographie sur cliché, J L Wiseman, Montréal, 1.

Enchantillon gravure sur bois, paysage à vol d'oiseau, sur cliché, J L Wiseman, Montréal, 1.

89. Enchantillon épreuve et cliché, pour affiche, gravure sur bois, J L Wiseman, Montréal, 1.

90. Assortiment de tintes photographiques, et gravure en relief en or, J L Wiseman, Montréal, 1.

42. Assortiment d'ouvrage enluminé, Cox & Co, 1; Arcand, 2.

Photographie, etc

101. Portrait en photographie de pas moins de 7 par 9, sans retouches, Summerhayes & Walford, Montréal, 1er; J G Parks. do, 2e.

102. Portrait en photographie de pas moins de 7 par 9, colorié, Summerhayes & Walford, Montréal, 1er prix; J G Parks, do, 2e.

102. Portrait en photographie de pas moins de 7 par 9, touché à l'encre de Chine, J G Parks, Montréal, 1er; Summerhayes & Walford, 2e.

104. Portrait en carte de visite et de salon, une collection, Summerhayes & Walford, 1er; J G Parks, 2e.

105. Collection de vues photographiques, J G Park, 1er.

106. Photographie coloriée sur porcelaine J G Parks, 1er.

107. Collection de vues stéréoscopiques, J G Parks, 1er.

108. Photographie combinée, Summerhayes & Walford, 1er.

110. Portrait ou photographie fini à l'huile, Summerhayes & Walford, 1er; J G Parks, 2e.

111. Portrait ou photographie fini à l'encre de Chine, J G Parks, 1er; Summerhayes & Walford, 2e.

112. Groupe de photographie fini à l'encre de Chine, Summerhayes & Walford, 1.

113. Groupe de photographie colorié, Summerhayes & Walford, 1; C C Clapham, 2.

17e Classe.—Fabrique en laine—Lin—Coton—Fourrures, Hardes—Etc.

Articles en laine

1. Assortiment de tweed canadien, de fantaisie en laine fine, 6 pièces, pour été et hiver, Mills & Hutchinson, Montréal, 1; F R Barbeau, Montréal, 2.

2. Assortiment de tweed canadien, uni, en laine fine, 6 pièces, pour été et hiver, Mills & Hutchison, 1.

3. Assortiment de tweed canadien, de fantaisie, en laine, médium, 6 pièces, pour été et hiver, Mills & Hutchison, 1.

4. Assortiment de tweed canadien, uni, en laine, médium, 6 pièces pour été et hiver, Mills & Hutchison, 1.

5. Assortiment de tweed de fantaisie, en laine canadienne, 6 pièces, pour été et hiver, Mills & Hutchison, 1.

6. Assortiment de tweed uni, en laine canadienne, 6 pièces, pour été et hiver, Mills & Hutchison, 1.

18. Flanelles grises, en laine fine, 6 pièces, S T Willett, Chambly, 1er; Mills et Hutchison, 2.

19. Flanelles blanches et en couleur, 8 pièces, S T Willett, Chambly, 1er.

24. Couvertes blanches, *Saxony*, 4 paires, Cornwall Manufacturing Co, Cornwall, 1er.

25. Couvertes blanches, *Medium*, 4 paires, Cornwall Manufacturing Co, 1er.

26. Couvertes blanches en coton et laine, 4 paires, Cornwall Manufacturing Co, 1er.

27. Couvertes blanches et en couleur, (Mackinaw), Cornwall Manufacturing Co, 1er.

28. Couvertes blanches pour usage domestique de chantier, Cornwall Manufacturing Co, 1er; S T Willett, 2.

29. Couvertes à cheval, unies et de fantaisie, Cornwall Manufacturing Co, 1er.

31. Assortiment de laines en écheveaux, canadiennes, blanches et en couleur, 3 plis, 6 lbs chaque, Riverside Worsted Bo, Québec, 1er.

32. Assortiment de laines en écheveaux, importées, blanches et en couleur, 4 plis, 6 lbs chaque, Riverside Worsted Co, Québec, 1er.

36. Assortiment de Jaquette, Cardigan, Adams Hackland Co, Paris, Ont, 1.

40. Assortiment de chaussettes pour hommes et garçons, ½ doz chaque, Universal Knitting Co, Moncton, N B, 1.

41. Assortiment de bas pour dames et filles, unis, à côtes et de fantaisie, ½ doz chaque, Universal Knitting Co. Moncton, N B, 1.

42. Assortiment de bas et chaussettes, Universal Knitting Co, Moncton, N B, 1; médaille et diplôme.

Cotonnades

54. Meilleur assortiment de coton écru uni pour draps de lit, 1 pièces, St Anne's Spinning, Co, 1.

57. Coton blanchi pour chemises, meilleures 15 pièces, Merchants Manufacturing Co, 1.

67. Indiennes Canadiennes, 5 pièces, Magog Textile and Print Co, 1.

Tapis, nattes, et toiles cirées

72 Nattes de salon, ouvrage en laine en relief, 1e Adams, McInnes & Co.

73 Tapis pour carosse, ouvrage en laine en relief, 1e Adams, McInnes & Co.

74 Tapis de foyer de cheminée en laine, 1e Adams, McInnes & Co et W C Robinson & Co.

75 Assortiment de nattes de porte, en laine, 1e Adams, McInnes & Co et W G Robinson & Co.

79 Assortiment de toiles cirées, 1e James McGill, Montréal, [diplôme et médaille recommandé.]

80 Assortiment de nattes en toiles cirés [prélarts], 1e James McGill, Montréal.

Hardes

84o Toilette de promenade pour dames, J J Milloy, 1er.

85o Toilette de bal, J J Milloy, Montréal, 1er.

88 Manteaux, J J Milloy, 1er.

96o Assortiment de corsets, de manufacture canadienne, T J Claxton et cie, 1er; C E Brush et frères, Toronto, 2e.

98o Cerceaux pour jupes, T J Claxton et cie, 1er.

103o Assortiment de gants et mitaines en laine, J J Milloy, 1er; F R Barbeau, de Montréal, 2e.

107 Habillement complet d'homme en drap canadien, F R Barbeau, 1er; J J Milloy, 2e.

108o Habillement complet de garçon en drap canadien, J J Milloy, 1er; F R Barbeau, 2e.

114o Exposition de broderies sur coton, faites à la machine, Beuthner et Beuthner, 1er.

115o Exposition de broderie sur mousseline, Beuthner et Beuthner, 1er

116o Meilleure collection de broderie à la machine sur coton, mousseline, satin blanc ou de couleur, Beuthner et Beuthner, 1er.

130. Pardessus en drap pour homme, doublé et bordé en fourrure, J J Milloy, diplôme.

133. Assortiment de robes et nattes de fantaisie pour sleighs de fantaisie, W J Robinson & Co, Parkdale, 1er.

134. Collection de fourrures fabriquées, Wm Samuel, médaille d'or, recommandé et un très haut diplôme.

135. Assortiment d'ouvrage et de chapeaux de soie, Lorge et Cie, médaille de bronze.

136. Assortiment de chapeau, "Pull over" Lorge et Cie., 1.

139. Assortiment de chapeaux militaires Lorge et Cie., médaille de bronze.

140. Assortiments de casques militaires, (helmets), Lorge et Cie, médaille de bronze.

141. Chapeau militaire, original, spécialement adopté en Canada et n'ayant jamais été exposé, Lorge et Cie, médaille d'argent.

Il ne s'est passé aujourd'hui sur le terrain aucun incident extraordinaire. Nous avons constaté la visite des élèves du collège Ste Marie, des Dames de la Congrégation et de deux autres communautés. Ça été un bien joyeux passe-temps pour ces jeunes élèves; ils ont pu admirer à leur aise les mille et un produits que renferme les produits que renferme le département de l'industrie et les autres sections.

Les juges achèvent leur travail; mais les nombreux appels qui ont été signifiés sous forme de protet a nécessité la formation d'un comité extra composé de trois juges: MM. P Lacroix, R Roumaine et G Armstrong, qui devront siéger en deuxième instance.

Ces messieurs se réuniront demain pour recevoir les protets et adjuger sur le mérite de chacun.

Nous avons le plaisir de constater que MM. les juges de la galerie des beaux arts, ont reconsidéré leur décision quand au mérite des tableaux en caligraphie et ont accordé à notre ami M. Arcand ce qu'il mérite, c'est-à-dire le premier prix.

Une soirée à l'exposition

Samedi soir, le terrain de l'exposition était, pour la première fois, éclairé dans toute son étendue par la lumière électrique. Cent soixante lampes versaient à flots cette lumière si blanche, si douce et en même temps si vive, qui rivalise avec celle du soleil. Placé en avant du Palais de Crystal, nous avions devant nous les mats électriques et les lampes semées sur le terrain; à droit et à gauche les restaurants brillamment éclairés; le sol verdoyant ici d'une nuance plus jaunâtre, s'étendait jusqu'à la ligne noire des clôtures.

Au-dessus de nous et nageant dans une atmosphère vaporeuse, blanchâtre, formée d'une espèce de brouillard très-léger, la lune dans son plein, semblait rivaliser avec l'éclairage artificiel de l'œuvre humaine. A gauche le mont Royal élevant son front sombre et noir nous cachait tout un pan du firmament. Exprimer la grandeur féerique de cette scène est impossible.

Mardi dernier, la lune n'était pas à son poste; le ciel, à l'est, était couvert de nuages dont elle réussissait parfois à argenter les franges bizarrement découpées, mais dont elle ne put se débarrasser complètement avant l'heure de la clôture.

Espérons que, avant la fin de l'exposition, elle voudra bien faire un nouvel effort pour nous permettre de jouir encore une fois de sa joute contre la lumière électrique.

Et, chaque fois que l'état du ciel nous promettra cette fête, que tous les amateurs de spectacles grandioses se donnent rendez vous, le soir, sur le terrain de l'exposition.

LA MACHINE

La machine qui fournit le pouvoir moteur aux instruments aratoires exposé dans l'aile est des bâtiments, situé du côté du parc, a été fabriquée et montée par MM. Cowan frères, de Galt, Ont.

Ces messieurs ont tenu à surveiller eux-mêmes le montage, et pendant les derniers jours de la semaine dernière ils se sont tenus sur les lieux jour et nuit, pour diriger les travaux et presser les ouvriers.

Cette machine, d'une force d'environ 100 chevaux-vapeur, est un vrai bijou.

La chambre de vapeur est recouverte de lames d'acajou, la course du piston, le piston lui-même, l'arbre de transmission, tout brille comme de l'argent.

Une immense roue mûe par le piston, communique au moyen d'une large courroie le mouvement aux arbres de couche qui, placés sous les deux bâtiments latéraux font mouvoir les instruments aratoires et autres.

Trois énormes dynamos, mûs par la même force, fournissent l'électricité aux lampes qui éclairent cette partie de l'exposition.

Cette installation est parfaite et mérite pour les constructeurs nos plus sincères félicitations.

Exposition Indienne

A 3 heures, cette après-midi, l'exposition de Caughnawaga a été formellement ouverte. Un corps de musique était sur les terrains depuis le matin.

Il y a un grand étalage de produits de ferme et d'industrie.

Le programme des jeux et amusements commence immédiatement et se continuera demain et samedi, quand aura lieu une partie de crosse entre les Caughwaga Royaux et les Shamrocks.

Tout promet qu'elle sera un succès.

Chronique Locale

Arrestation—La police a arrêté, hier, à l'exposition, une dizaine de gamins qui, pour éviter le paiement de vingt-cinq centins, sautaient par-dessus la clôture.

Judiciaire—La cour de Révision siégera les 22, 23, 24 et 25 Se septembre courant, à 10½ heures de l'avant-midi.

Les causes de la campagne seront entendues le 23 courant.

Election—A une assemblée du conseil du comté d'Hochelaga, tenue le dix septembre courant, dans une des salles du Mechanic's Hall, à Montréal, Jos Brousseau, ex-maire du Sault au Récollet, a été nommé préfet de ce comté, en remplacement de M. J O Villeneuve, Ecr, qui ne fait plus partie de ce conseil, la municipalité du village St Jean-Baptiste, dont il était lt maire, étant érigé en ville.

Exposition—Il a été décidé par le comité de l'Exposition (après que les juges furent nommés) de ne point donner de prix pour les pianos cette année, de sorte que plusieurs maisons importantes qui avaient l'intention de concourir, ont renoncés à exposer leurs instruments. La maison Lavigne et Lajoie, qui a reçu plusieurs pianos Solmer, de New-York, et Williams, de Toronto, à cet effet, a résolu de faire l'exposition dans leur magasin, 1757, rue Notre-Dame, et vendront leurs magnifiques instruments qui ont été fabriqués spécialement pour l'Exposition, à prix réduits. 5s-8i

On Demande

25 filles pour le moulin; celles qui auront travaillé dans les chaussures seront préférés. De bons gages seront payés. S'adresser au No 125 rue Maisonneuve. t1-6s

Pension demandée.

Une dame âgée de quarante ans désire une pension dans une famille privée où il n'y a pas d'autres pensionnaires. S'adresser:

Madame X, Bureau de *L'Etendard*

Jno-3sept

BARRE & CIE

MARCHANDS de VINS CANADIENS

Nos 186 et 188 ruelle de Fortifications,

MONTREAL.

Anciennes voutes de Dawes, soubassement de la Salle Nordheimer.

Spécialités—Champagne Mousseux, Haut Sauterne, Bourgogne Canadien, Vermouth, Vin Blanc, Sherry, St-Emilion, Bitter St-Jean Baptiste, Champagne Sec, Sauterne Lumina, Chateau Margaux, Malaga, O'Porto, Sicile, St-Julien, Médoc.

1883—*Deux Prix à l'Exposition Prov. d'Ontario* 8 sept-1s

AVIS

Vû la qualité supérieure des tabacs dont nous nous servons actuellement dans la fabrication des fameux Cigares

PROGRESS

Nous nous trouvons dans l'obligation d'augmenter le prix de ces Cigares.

Nous fournirons une nouvelle Liste de nos Prix aux marchands de gros sous le plus court délai.

GOULET FRERES,

84, 86, 88 rue des Allemands.

11 sept-3i

Province de Québec, District de Montréal | COUR SUPERIEURE No. 477

Joseph Arthur Brouillet, teneur de livres, de la Cité et du District de Montréal, demandeur, vs George P. Brown, armeur, du même lieu, defendeur.

Le 20ème jour de Septembre 1884, à 8 heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, No 20 rue Ste Famille, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménages, etc. Conditions, argent comptant.

A. LAVERDURE, H.C.S.

Montréal, 11 Septembre 1884.

Pour la TOILETTE et le BAIN.

La VERITABLE EAU DE FLORIDE SANS RIVALE DE MURRAY & LANMAN.

Plus de PILULES Nauséabondes

Un bienfait depuis longtemps désiré

Campbell's Cathartic Compound est propre à guérir les maladies du Foie et les dérangements Billieux, les acidités de l'estomac, la dyspepsie, la perte de l'appetit, la migraine, la constipation, et toutes les affections provenant des dérangements de l'estomac ou des intestins.

Les Mères l'Aiment! Les Enfants l'Aiment!

Parce qu'il est agréable au goût, ne donne pas de nausées, agit sans coliques, ne manque jamais son effet, et est effectif à petites doses. En vente dans toutes les Pharmacies et dépôts de médecines. Prix, 25cts la bouteille.

Davis & Lawrence Co'y, (limited,)

Agents en Gros, Montréal.

CE QUI SUIT a paru dans notre Extra.

Telegraphie Resumée

—On dit que l'épouse du caissier Hill, de New-Brunswick, N J, a tenté de se suicider hier.

—Jacob Bercher, riche boucher de Milwaukee, s'est pendu hier. Ce suicide est dû à la chaleur.

—Mlle Bermyon s'est jetée dans un puits, le jour du suicide de son père, mais elle a été sauvée.

—Jacob Steen, de Rena, Ia, a tué sa femme et s'est suicidé hier. On croit qu'il était sous le coup d'une aliénation mentale.

—A H Spring, Ark, Ed Howell a tenté de tuer le chef de police Tolor. Tolor a enlevé le pistolet des mains de Howell et l'a tué.

—La fabrique de cigares de R M Bishop et Cie a Cincinnati, a été la proie des flammes, la nuit dernière. Pertes $40,000. On croit que le feu a été mis par les ouvriers en grève.

LE CHOLERA

Madrid, 11—Depuis le 1er septembre, il y a eu 40 cas de choléra et 27 décès à Alicomte.

TEMPETE

Chippawa falls, Wis, 11—Une tempête désastreuse sévit en ce moment ici. La rivière s'est accrue de 20 pieds et monte encore d'un pied par heure. Trois ponts de chemins de fer sont en danger de s'écrouler. Cinq ponts en dehors de la ville, se sont écroulés et plusieurs maisons ont été détruites.

Les pertes dans la ville se chiffrent à $100,000. On s'attend encore à de plus grands dommages, vû que l'écluse qui se trouve à 14 milles au nord est brisée, laissant le passage libre à 750,000 pieds de billote.

Alphma, Mich, 11—Une violente tempête a eu lieu ici, hier.

Thomas Scarf a été tué par le tonnerre sur la rue; une autre personne a eu un bras cassé. Une maison et un moulin ont été détruits, et 40,000 pieds de bois ont été jetés dans le lac.

Clear Lak Minn, 11—Les personnes suivantes ont été tuées par le cyclone: Mme R Bowdock, Wm Cavanaugh, teneur de livre, et A H Saunders.

Les pertes dans cet endroit sont de 250,000 piastres.

NOMINATIONS

Les messieurs suivants ont été nommés inspecteurs d'anatomie par le gouvernement provincial:

Pierre C Ducharme, N P, pour le district de Joliette; Edouard Marchand, pour Térebonne; Joseph A Archambault, pour St Francis; Joseph de la Broquerre Taché, pour St Hyacinthe; Edmond E Madare, pour Ottawa; Joseph Alfred Fournier, pour Ibervillier; John Massie, jr, district de Bedford, et S A Brodeur, pour Beauharnois.

Imposante cérémonie

A Roxton Fall, le 31 août dernier, la femme de M. Narcisse St Jean, arpenteur, résidant à Acton Vale, abjurait le protestantisme en présence d'une nombreuse assistance de parents et d'amis.

Cette dame a été baptisée par le Révd Messire Santenac, vicaire, qui a servi de parrain et Dlle Gagnon, de Roxton, de Marraine. Elle a aussi fait sa première communion ce jour-là et le mariage de M. St Jean a été bénie à cette cérémonie.

Cette cérémonie a été des plus belle et des plus touchante.

L'église était remplie d'une grande foule.

Affaire Yamaska

L'action intentée par M. Charles Michaud contre la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario, à cause de la mort de son fils unique qui s'est noyé avec les deux fils du chef de police Paradis, dans la rivière Yamaska, en août 1883, s'est de nouveau présentée en cour Supérieure, devant Son Honneur le juge Johnson.

M. Doutre, C R, représentant la poursuite, et M. F X Archambault, C R, la défense.

Les questions soumises au jury sont en résumé si le capitaine du vapeur a consenti à remorquer les chaloupes dans lesquelles se trouvaient le fils du demandeur et ses amis, en arrière du vaisseau, si le capitaine les a avertis du danger qu'ils couraient à rester dans la chaloupe, et enfin si la noyade du fils du demandeur a été la faute du capitaine et de l'équipage du vapeur 'Sorel.'

Notre-Dame de Montfort

Hier soir, a eu lieu, dans les salles du Cabinet de Lecture Paroissial, rue Notre-Dame, une réunion des membres de la société de colonisation, sous la présidence de M. le curé Sentenne.

On remarquait sur l'estrade M. l'abbé Giband, sulpicien, le Rév Père Fleurence, fondateur de l'Orphelinat Agricole de Notre-Dame de Montfort, M. l'abbé Trémolet, sulpicien, Son Honneur le juge De Montigny et M. Augé, zélateur général de la société.

M. Augé donne lecture du rapport du dernier semestre.

Depuis le 20 avril dernier, il est entré dans la caisse de la société $82.15; les dépenses ont été de $5.35; la balance est par conséquent de $76.80.

Le Rév. Père Fleurence est le premier appelé à porter la parole. Il fait brièvement l'historique de l'Orphelinat, dont il est le fondateur et le directeur. Ses paroles soulèvent les applaudissements de l'auditoire.

Dans son orphelinat, il y a actuellement 12 petits garçons dont les heures de travail sont de sept heures du matin à midi et de une heure et demie de l'après-midi à six heures et demie du soir.

Depuis un an qu'il a commencé son œuvre patriotique dans ce pays, il a agrandi son domaine de trente-six arpents. Il compte aujourd'hui plusieurs bâtiments nouveaux, et il a fait à son logis principal des agrandissements considérables Dans un temps très rapproché, il aura des sœurs pour donner aux petits enfants l'éducation et les soins nécessaires.

L'orphelinat agricole de Notre-Dame de Montfort, le premier de ce genre au Canada, ajoute le Rév Père Fleurence, a besoin, pour se maintenir, de la générosité du peuple canadien. En France, chaque enfant remis aux soins d'une maison de ce genre doit apporter avec lui la somme de $40 à $50. C'est son trousseau. Ici, on ne lui demande rien, mais c'est la charité qui doit y pourvoir. Encore, en France, l'orphelinat n'admet qu'un enfant par huit arpents de terre cultivable; ici, aujourd'hui, il y en a déjà douze pour cinquante arpents.

Après le Révd Père Fleurence, Son Honneur le recorder de Montigny, appelé à parler, raconta, en termes élogieux, le voyage qu'il vient de faire dans les cantons du Nord, où il a trouvé le colon dans un état de prospérité florissante. En terminant il remercia le gouvernement de ce qu'il a fait pour une œuvre si éminemment nationale et dont notre clergé canadien français est l'âme et la vie.

M. l'abbé Giband fait à son tour l'éloge de l'Orphelinat Agricole du canton de Wentworth et de son fondateur, dont il a pu apprécier les mérites dans une visite faite tout récemment chez les colons du Nord et plus particulièrement auprès de ces hardis défricheurs dont la Providence vient de doter le Canada.

M. le curé Sentenne clot l'assemblé en faisant un chaleureux appel aux amis de la colonisation et en leur démontrant la grandeur d'une œuvre à la fois si nationale et si patriotique.

Il remercie les paroissiens de St Jacques d'avoir bien voulu se rendre aux invitations de la société de Colonisation, mais il regrete beaucoup que les paroissiens de Notre-Dame n'aient pas montré le même zèle.

Mauvaise galette

Monsieur le notaire Bernard de Varennes vient de subir une perte assez considérable par la mort d'un magnifique chien St Bernard, estimé à deux cents piastres, qui avait remporté le deuxième prix à l'exposition de l'espèce canine qui se tient à Montréal en ce moment.

La cause de sa mort est attribuée à une indigestion causée par la galette préparée au bœuf qu'on lui a servi ce jour-là.

COUR SUPERIEURE

JUGEMENTS

Son Honneur le juge Mathieu a rendu jugement, hier, dans la cause de McCormick et al vs Neville.

L'action a été intenté contre le défendeur pour le prix de quelques instruments agricoles, comprenant un râteau, un semeur, un drille, un cultivateur et une faucheuse-moisonneuse. Ces instruments ont été vendues par les demandeurs sous contrat d'acceptation écrit le 27 avril 1883, pour le montant de $260, dont la moitié payable le 1er novembre 1883 et la balance le 1er novembre 1884. Le 23 novembre 1883, les demandeurs intentèrent une première action réclamant la somme entière.

La défense prétendit alors que les instruments devaient être livrés à St Dominique, comté de Soulanges, garantis propres à toutes sortes de travaux; que les demandeurs s'étaient engagés d'envoyer un homme pour les mettre en état de fonctionner, ce qui n'a pas été fait; que les instruments n'étaient pas tels que représentés, excepté le râteau; et que le défendeur avait été obligé de remplacer la moissonneuse par une autre.

Le défendeur offrit de payer la moitié du rateau, moins les dépenses de transport, qu'il avait faites.

La Cour a été d'opinion que le défendeur avait prouvé son plaidoyer; que les instruments n'étaient pas en bon ordre, que le défendeur ne pouvait se servir de la moissonneuse et avait été forcé de s'en acheter une autre.

Sous les circonstances, le demandeur a droit à demander la résiliation de la vente en partie.

Les demandeurs n'ont droit à présent qu'à une somme de $15, la moitié du prix du râteau, moins $10.25, montant déboursé par le défendeur pour le transport, laissant une balance de $4.75 en faveur des demandeurs.

Ces derniers sont aussi obligés de payer la différence de frais de contestation entre une action pour ce montant et l'action qu'ils ont intentée.

Broudson vs la cité de Montréal—Ceci est une action pour dommages contre la cité, à cause du changement de niveau de l'ancienne rue Ste Marie. Le demandeur est propriétaire le long de cette rue, et il a été allégué que la cité, ayant donné permission à la compagnie de chemin de fer de faire ces changements, était sujette à ces dommages.

La cité a offert $600 au demandeur.

La cour a maintenu la position prise par la défenderesse, et le demandeur a été condamné aux frais.

Son Honneur le juge Loranger a rendu jugement dans la cause suivante:

Hatton vs La Cie de Chemin de Fer, Montréal, Portland et Boston—Le demandeur a institué cette action pour forcer la défenderesse à convoquer une réunion des actionnaires pour transiger des affaires dont on aurait disposer à l'assemblée annuelle de janvier dernier.

L'assemblée annuelle n'aurait pas été tenue à la date ordinaire en conséquence d'une injonction accordée par l'honorable juge Johnson sur la demande de M. Georges Stephens et autres.

Cette injonction a été mise de côté par l'hon. Juge Torrance, mais les directeurs continuèrent à négliger la convocation d'une assemblée, et la présente action a été prise pour les forcer à convoquer l'assemblée.

Cette cause a été prise en délibéré depuis juin dernier, et jugement a été rendu hier, ordonnant une convocation d'assemblée des actionnaires, sous amende de $200 contre la compagnie.

BANC DE LA REINE

COUR CRIMINELLE

11 septembre 1884.

La cour s'est réunie à dix heures, ce matin, sous la présidence de Son Honneur le juge Baby.

MM. C P Davidson et Aldéric Ouimet représentent la couronne.

John McGauvran est appelé à la barre, sous accusation d'avoir pénétré la nuit dans une maison habitée, avec intention d'y commettre un vol.

Les faits de la cause ont déjà été publiés, les voici de nouveau:

McGauvran est accusé d'avoir pénétré, pendant la nuit du 17 août dernier, chez Dame Plumb, du village St Gabriel, Pointe St Charles.

M. D Barry défend l'accusé.

La couronne appelle comme témoins madame Plumb, M. Plumb et M. Plumb, leur fils.

La défense amène plusieurs témoins pour prouver le mauvais caractère de maison, ainsi que la mauvaise réputation de madame Plumb.

Sur l'instruction du tribunal, le jury prononce un verdict de "non-coupable."

Le même jury est assermenté de nouveau et James Clancey est trouvé "non-coupable" sur une accusation semblable, d'après l'instruction du tribunal.

Sur application de M. Barry, leur avocat, les deux prisonniers sont mis en liberté.

Bernard Lesage est appelé à la barre, M. H C St Pierre, le défend.

Le prisonnier est accusé d'avoir volé une somme de $250, la propriété de M. Edward John Maxwell, de Ste Cunégonde.

M. Maxwell est le premier témoin.

Vers la fin de juin dernier, il a retiré $250, quatre billets de $50 sur la banque Jacques-Cartier, et un $50 de banque américaine. Quand il est arrivé chez lui, le soir, il n'avait plus son argent.

Il croit que, en voulant mettre les billets dans sa poche de pantalon, ils seraient tombés en dedans de ses pantalons. Il fit des recherches à la maison, puis dans le jardin. Le prisonnier qui a travaillé chez lui à différentes reprises pendant les dix dernières années, était alors à son emploi et était occupé dans le jardin.

Il lui dit qu'il avait perdu une somme d'argent, ne lui en disant pas le montant, crainte que la tentation fût trop forte.

Le prisonnier l'aida dans ses recherches au jardin, mais rien ne fut trouvé. Ceci se passait le mercredi, et le samedi suivant, le prisonnir quitta son emploi.

Ayant appris que le prisonnier vivait plus largement depuis qu'il avait quitté son service, il le soupçonna et mit l'affaire entre les mains de la police.

Le détective Cullen est examiné, et dit qu'il a arrêté le prisonnier. Il dit que le prisonnier lui a avoué qu'il avait trouvé de l'argent près de chez M. Maxwell, mais celui-ci lui ayant dit qu'il n'avait perdu que quelques billets, il ne crut pas que ceux qu'il avait trouvés appartenaient à M. Maxwell.

Ces aveux lui ont été faits volontairement et spontanément sans qu'il lui posât aucune question.

Le prisonnier a avoué à la cour de police que si Labrèche ne lui avait pas volé l'argent en question, il l'aurait remis aussitôt qu'il a appris à qui elle appartenait.

La cause est ajournée à cette après-midi.

Sous-Vêtements en Soie.

Notre stock de chemises et de caleçons en soie pour hommes est le plus complet et le plus important qu'il y ait au Canada.

S. CARSLEY.

Chemises et Caleçons de soie pour hommes chez

S. CARSLEY.

Chemises et caleçons en soie pour hommes de toutes qualités chez

S. CARSLEY.

Chemises et caleçons en soie pour hommes de tous les prix chez

S. CARSLEY.

Voyez la vitrine pour les échantillons de chemises et caleçons de soie pour hommes chez

S. CARSLEY.

Chemises et caleçons de crêpe de soie pour hommes chez

S. CARSLEY.

Chemises et caleçons de crêpe de santé pour hommes chez

S. CARSLEY.

Chemises et caleçons de crêpe de laine pour hommes chez

S. CARSLEY.

Lits simples, style français, excellents pour tout le monde chez

S. CARSLEY.

Lits doubles, style français, en fer cuivre et bronze, pour chalet, villa ou maison de campagne et garniture de lits chez

S. CARSLEY.

Style Italien.

Ces couchettes nouvelles, jolies et commodes, de toutes grandeurs, sont sous tous les rapports parfaites comme dessin et ce qu'il y a de mieux pour chambre de jeunes jeunes filles, etc, garnitures de lit, etc., chez

S. CARSLEY.

Rappelez-vous que chaque acheteur peut s'assurer par lui-même du contenu du matelas, etc.

S. CARSLEY.

PARAPLUIES

Le magnifique stock varié de parapluies de S. Carsley, comprend les brevets suivants bien connus:

Lock Rib, Curved Tip, Three Fork, Titania, Magic, Automaton, Self-Opening Self-Closing London, Manchester, et le Desideratum de Carsley qui est le dernier terme de la perfection. Chaque parapluie est garanti être exactement comme qualité et fini ce que nous disons. Les visiteurs feraient bien d'examiner le stock de

S. CARSLEY

1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777

Rue Notre-Dame,

MONTREAL.

Second bloc à l'ouest de l'Eglise Notre-Dame

DECES

—Au No 66, rue St Denis, le 10 du courant, Jeanne-Geneviève-Charlotte-Françoise, enfant de M. J M Beausoleil, M D.

L'enterrement aura lieu vendredi, à 3 heures, p m.

Chronique Locale

Abattoirs—Les actionnaires et créanciers de la compagnie des Abattoirs de Montréal doivent se réunir vendredi prochain à l'Institut des Artisans pour conférer avec les liquidateurs, quant à la vente proposée aux bouchers pour $150,000.

Incendie—Hier, à 2.50 heures p m, une alarme donnée de la boite 92, appelait les pompiers au No 649 rue Notre-Dame, au magasin d'épiceries de M. E Robillard.

Quant ils arrivèrent, toute la maison était enveloppée dans les flammes; des boyaux furent posés par les pompiers des stations Nos 7, 8 et 11.

Les pertes sont couvertes, paraît-il, par une assurance à la compagnie North British et Mercantile.

—Si vous êtes affligé d'un rhume, ne le négligez pas; achetez de suite une bouteille du Baume d'Allen pour les poumons (Allen's Lung Balsam).

—Les nombreux visiteurs qui se rendront à la ville à l'occasion de l'Exposition ne pourront s'empêcher de remarquer le magnifique étalage de meubles de toutes sortes à l'entrepôt de literie de la Cité, Nos 1906 et 1608 rue Notre-Dame, chez James Steele tapissier ébéniste.

Aux étrangers—Pendant l'Exposition beaucoup d'étrangers visiteront la ville, ceux qui voudront voir un bel assortiment d'étoffes à manteaux n'auront qu'à se rendre chez G. A. Lamontagne, 633 Ste Catherine vis-à-vis la banque d'Eparque, coin Jacques-Cartier, là ils auront un choix de sealette depuis $5 jusqu'à $25 mattlassé, ottoman de lainé et de soie, étoffes pour ulsters etc.

Un tailleur s'occupe spécialement de la coupe des manteaux. Un seul prix est demandé. Ceux qui profiteront de leur voyage pour faire des achats ne sauront faire mieux que d'y aller.

Volé—Hier soir, un nommé McBrownie qui est arrivé ces jours derniers du Manitoba, se rendait sur la rue St Charles Borromée et entrait chez une jeune fille du nom de Elizabeth Léonard.

Il y avait malheureusement quelqu'un chez elle, et ce quelqu'un paraissait en bons termes avec la demoiselle. Peu découragé, notre Manitobain s'installa et passa la veillée à la maison. Quand il fut parti, il s'aperçut de la disparition de son argent.

La fille fut arrêtée ce matin, mais a nié avoir aucune connaissance du vol.

La police est à la recherche du cavalier.

—Il est généralement admis qu'il ne peut y avoir rien de plus exquis pour parfumer le mouchoir que l'eau de Floride de Murray et Lanman (Murray & Lanman's Florida Water); mais sa grande qualité distinctive est qu'on peut s'en servir pour le bain. C'est le seul parfum que nous connoissions qui puisse être employé particulièrement de cette manière. Le pouvoir qu'il a de donner à l'eau du bain un effet rafraichissant et qui donne de la vigueur au systeme est un don qui lui est particulier.

Encore! Encore!—A M. J H Touzin et Cie, 1494 Notre-Dame-Centre, Montréal.

Montréal, 29 mai 1884.

Une autre belle guérison obtenue avec le Hairine: Je soussigné, certifie, que depuis de nombreuses années je souffrais de dartres qui me couvraient tout le dessus de la tête à un tel point que j'étais considéré par mon médecin, inguérissable, et cela me causait une démangeaison invariable, et mes cheveux était presque tous tombés. Je peux certifier que je dois ma guérison au grand remède anglais, connu sous le nom de Touzin Hairine, de plus je certifie encore, que mes cheveux sont tous bien poussés.

Signé, H. Pineault, employé chez Mathieu et Gagnon, 1505 Notre-Dame-Centre, Montréal. 30 av-jne

Pianos d'occasion—Un magnifique Steinway, 4 coins ronds et un Chickering, carré, presque neuf, en vente à prix réduits, chez Lavigne et Lajoie, 1657, rue Notre-Dame. 5s-8i

Préparez-vous a Recevoir l'Ennemi,

LE CHOLERA

S'EN VIENT.

Dans les pays où le Choléra prévaut comme dans l'Inde, la Chine et l'Afrique, le Pain-Killer est considéré comme le plus efficace et le plus sur de tous les remèdes connus, et les habitants de ces pays y ont la plus grande confiance.

Lisez l'extrait suivant de la lettre d'un missionnaire de la Chine:

MESSIEURS,—J'aurais dû depuis longtemps avoir accusé réception de la caisse de Pain-Killer que vous avez été assez bons de m'envoyer l'année dernière; elle est arrivée comme une Providence. Je crois que des centaines de vies ont été sauvées par Dieu d'abord, puis par ce remède ensuite. Le Choléra fit son apparition ici peu de temps après que nous l'eûmes reçu. Nous eumes de suite recours au PAIN-KILLER d'après le mode prescrit pour le Choléra. Nous gardames une liste de tous ceux à qui le Pain-Killer fut administré, et nos assistants du pays nous assurèrent que huit sur chaque dizaine de ceux qui l'employèrent furent réchappés.

Croyez-moi, messieurs avec reconnaissance et dévouement, votre,

J. M. JOHNSON,

Missionnaire à Swaton, Chine.

Défiez-vous de contrefaçons et imitations. Demandez le véritable "Perry Davis" Pain-Killer, et n'en prenez pas d'autre. 23i-8s

Mères et Nourrices

Lisez avec soin les avantages que le Sirop de Coderre a sur tout autre Sirop Calmant ou Cordial offert pour les maladies des enfants.

Le Sirop des Enfants du Dr. Coderre est préparé avec soin, suivant la formule du Dr. Coderre, et a été employé par lui dans sa pratique privée pendant des années, ayant au-delà de quarante ans d'expérience comme médecin.

Le Sirop de Coderre est hautement recommandé par les Professeurs de la Faculté de Médecine du Collège Victoria, Montréal.

Le Sirop de Coderre est parfaitement sur et peut être administré sans aucun danger contre les maladies pour lesquelles il est recommandé.

Le Sirop de Coderre est exempt de tout repos ou de substances désagréables.

Le Sirop de Coderre guérit les Coliques et les douleurs de la dentition.

Le Sirop de Coderre guérira la diarrhée des enfants et les irrégularités des intestins causées par la dentition. 8juil-jno

NOUVELLE FABRIQUE de TAPISSERIE

COLIN McARTHUR & Cie

Fabrique de Tapisserie de Montréal

Nos 1 a 21

Rue des Voltigeurs

AU COIN DE LA

RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL.

8 sept-1s

ECOLE DE

Médecine et de Chirurgie

DE MONTREAL.

Les cours de cette Institution commençeront

MERCREDI, le 1er Octobre prochain.

L. D. MIGNAULT,

7a-jno *Sec. E. M. C. M.*

1318 BRANTFORD BINDERS

LA LIEUSE la plus parfaite qui se soit jamais fabriquée.

RECONNUE par les Cultivateurs, les Manufacturiers, les Agents, les Mécaniciens et les experts pour la meilleure Lieuse du continent. Travaille facilement dans toutes sortes de grain. La seule Lieuse Pliante parfaite en usage. La seule lieuse qui peut passer dans les barrières étroites, dans les passages étroits et dans les portes de grange. La seule Lieuse pourvue d'une barre à doigt en angle. La Lieuse la plus simple en usage; pas de complications, pas d'ajustements nécessaires. Ne manque jamais de lier. Coupe plus court et plus net qu'aucune autre Lieuse. Les acheteurs sont unanimes à louer sa qualité supérieure, sa commodité et sa facilité à faire fonctionner.

1,318 vendues en 1884.

A fabriquer pour 1885 2,500

CULTIVATEURS:

Si vous désirez la Lieuse la plus parfaite en usage au temps présent, vous la trouverez dans la *Petite Brantford, la moins chère parce qu'elle est la meilleure.*

On trouvera dans notre catalogue annuel la description complète de nos machines et les témoignages qui les concernent.

Envoyez-nous votre nom et celui de votre bureau de poste et vous en recevrez un exemplaire.

Si vous ne recevez la visite d'aucun agent, écrivez-nous directement. Il nous reste encore beaucoup de territoire à visiter, où il peut se faire un commerce considérable. 10s

La Société de Construction St. Jacques

[EN LIQUIDATION]

AVIS est par le présent donné, qu'une assemblée générale des actionnaires de la Société de Construction St. Jacques est convoquée par les Liquidateurs pour MERCREDI le VINGT-QUATRIEME jour de SEPTEMBRE courant à DEUX heures P.M., au No. 96 rue St. Jacques, Montréal, aux fins de recevoir et approuver le rapport final des dits Liquidateurs: prononcer la dissolution diffinitive et dissoudre la dite Société et accepter toutes autres mesures se rapportant à, ou nécessaires pour arriver à telle dissolution.

JOEL LEDUC,
JACQUES GRENIER,
EDMOND BEAUVAIS,
Liquidateurs.

Montréal, 22 août 1884. 8i-6s

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal—Cour de Circuit. No. 515.

Isidore Leclerc & al, demandeurs vs A. Lalonde, défendeur.

Le 20ème jour de septembre 1884, à neuf heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du défendeur, No. 45 rue Roy, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause consistant en Savons, Biscuits, Sirops, etc., etc.

Conditions, argent comptant.

M. DANDURAND, H C S.

Montréal, 11 septembre 1884.

L'ETENDARD

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN ET DU SOIR.

Imprimé par **PRENDERGAST & CIE,**

EDITEURS ET PROPRIÉTAIRES.

Bureaux de l'Administration et de la Rédaction; 37 rue St. Jacques.

MONTREAL.